

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024324-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil Départemental
du
17 juin 2022**

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 17 juin 2022

--

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2022, le vendredi 17 juin de 9h30 à 13h30, conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental.

Il est rappelé que la loi susvisée prévoit notamment la possibilité de réunion des organes délibérants par téléconférence, un quorum fixé au tiers de l'effectif et la possibilité pour un membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS jusqu'au rapport n° 4/19 inclus
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI
 Mme Véronique PASQUIER
 M. Vincent PAUL-PETIT
 M. Ugo PEZZETTA (a assisté à la séance en visioconférence)
 Mme Marie-Line PICHERY
 M. Brice RABASTE
 M. Christian ROBACHE
 Mme Béatrice RUCHETON
 M. Patrick SEPTIERS (a assisté à la séance en visioconférence)
 Mme Sara SHORT-FERJULE
 Mme Sandrine SOSINSKI
 M. Jean-Louis THIERIOT
 Mme Virginie THOBOR
 Mme Claudine THOMAS (a assisté à la séance en visioconférence)
 M. Xavier VANDERBISE
 Mme Véronique VEAU jusqu'au rapport n° 4/19 inclus

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Anthony GRATACOS à Mme Marianne MARGATÉ à compter du rapport n° 5/01
 Mme Véronique VEAU à M. Vincent PAUL-PETIT à compter du rapport n° 5/01

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal du Conseil départemental du 8 avril 2022.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 25 mars au 13 mai 2022.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 22 mars et le 20 avril 2022.	Adopté à l'unanimité
1/01	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Champagne-sur-Seine - Contrat cadre, programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Dammarie-lès-Lys - Contrat cadre, programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/03	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Montigny-sur-Loing - Contrat cadre, programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/04	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Claye-Souilly - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité

1/05	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la commune de Ferrières-en-Brie - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/06	Modification du règlement des contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/07	Contrats ruraux (CoR)	Adopté à l'unanimité
1/08	Avenant au Contrat rural (CoR) de la commune de Choisy-en-Brie	Adopté à l'unanimité
1/09	Adoption de la nouvelle Convention Territoriale d'Exercice concerté des Compétences (CTEC) relative au Contrat d'Aménagement Régional (CAR).	Adopté à l'unanimité
1/10	Déclassement d'une section de la Route départementale (RD) 105 dans la voirie communale d'Annet-sur-Marne. Convention avec la commune.	Adopté à l'unanimité
1/11	Déclassement de la route départementale (RD) 9e dans la voirie communale de Juilly.	Adopté à l'unanimité
1/12	Routes départementales (RD) 1e et 1f – Aménagement d'un giratoire, de points d'arrêt et des abords du Collège Jules Verne sur le territoire des communes de Provins et Poigny. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité
1/13	Organisation de la viabilité hivernale. Formalisation du dispositif d'intervention des agriculteurs intervenant en tant que collaborateurs du service public et mise à disposition de lames de déneigement.	Adopté à l'unanimité
1/14	A - Augmentation de capital de la SEM Aménagement 77 et création d'une société de type "foncière" pour la redynamisation économique des territoires de Paris Vallée de la Marne et de Marne et Gondoire. Augmentation de capital de la SEM Aménagement 77	Adopté à l'unanimité
	B – Augmentation de capital de la SEM Aménagement 77 et création d'une société de type "foncière" pour la redynamisation économique des territoires de Paris Vallée de la Marne et de Marne et Gondoire. Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans une société type « foncière ».	Adopté à l'unanimité
1/15	Avenant n°1 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte SMN relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique : affectation AP 2022.	Adopté à l'unanimité
1/16	Accord de coopération entre la société Orange et le Département de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
1/17	Accord de coopération entre la société APRR et le Département de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
2/01	Tarification de la restauration scolaire dans les collèges publics. Reconduction et évolution du dispositif d'aide à la restauration scolaire, CantiNéo77, et renouvellement de la convention de partenariat avec la Caf.	Adopté à l'unanimité

2/02	Renouvellement de la convention relative à l'organisation de la restauration du collège de l'Arche Guédon à Torcy par la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM).	Adopté à l'unanimité
2/03	Convention de partenariat relative aux modalités de collaboration entre le lycée et le collège Jacques Amyot.	Adopté à l'unanimité
2/04	Politique départementale en faveur de l'enseignement supérieur : approbation de la création de la Fondation Partenariale de l'Université Gustave Eiffel en qualité de membre fondateur.	Adopté à l'unanimité
2/05	Convention de financement Département de Seine-et-Marne / Université Paris-Est Créteil (UPEC) - Projets financés en investissement en 2022 dans le cadre de la convention cadre de partenariat et d'objectifs avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).	Adopté à l'unanimité
2/06	Projets de convention cadre pluriannuelle 2022-2024 et de convention annuelle 2022 entre le Département et l'Association Act'art.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
2/07	Budget annexe "Boutiques" rebaptisé Budget annexe des équipements culturels	Adopté à l'unanimité
2/08	Approbation du programme "Aménagement du CDI/Médiathèque du collège "Les Tournelles" à Villiers-Saint-Georges dans le cadre du projet pour la lecture publique	Adopté à l'unanimité
2/09	Aides aux associations d'histoire et de généalogie, patrimoniales et archéologiques et aux projets à caractère historique.	Adopté à l'unanimité
2/10	Enrichissement des collections des Archives départementales acquises en 2021, par don ou achat	Adopté à l'unanimité
2/11	Accord de coopération entre le château de Fontainebleau et le Département de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
3/01	Team77 équipements - Héritage des JOP Paris 2024 - équipements de développement local	Adopté à l'unanimité
3/02	Appel à projets des collèges - Seine-et-Marne destination olympique 2024	Adopté à l'unanimité
3/03	Tour de France Femmes - Appels à projet	Adopté à l'unanimité
4/01	Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) 2020-2022 : adoption du Rapport d'exécution 2021 et de l'avenant numéro 1 au titre de l'année 2022.	Adopté à l'unanimité
4/02	Rapport d'exécution au titre de l'année 2022 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi (CALPAE).	Adopté à l'unanimité

4/03	A - Le Département s'engage pour le logement des publics prioritaires : protocole d'accord collectif départemental de Seine-et-Marne 2022-2024.	Adopté à l'unanimité
	B - Le Département s'engage pour le logement des publics prioritaires : protocole d'accord collectif départemental de Seine-et-Marne 2022-2024 Vu	Adopté à l'unanimité
4/04	Convention de partenariat avec l'Agence départementale d'Information pour le Logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) visant à formaliser le soutien du Département pour la période 2022-2024.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
4/05	A - Renforcement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion vers l'emploi et expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi. Convention de financement SPIE	Adopté à l'unanimité
	B - Renforcement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion vers l'emploi et expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi. Avenant à la convention - Initiatives77	Adopté à l'unanimité
	C - Renforcement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion vers l'emploi et expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi. Déploiement des P.M.S.M.P.	Adopté à l'unanimité
	D - Renforcement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion vers l'emploi et expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi. Partenariat avec les organisations professionnelles	Adopté à l'unanimité
4/06	A -Renouvellement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes par le soutien financier aux organisations partenaires. Convention 2022 visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département et l'Association « Hub de la réussite ».	Adopté à l'unanimité
	B - Renouvellement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes par le soutien financier aux organisations partenaires. Convention 2022 visant à formaliser le soutien du Département aux Missions locales.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
	C - Renouvellement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes par le soutien financier aux organisations partenaires. Révision du règlement intérieur du Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) et appel à projet F.A.J. collectif.	Adopté à l'unanimité
	D - Renouvellement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes par le soutien financier aux organisations partenaires. Conventions visant à formaliser le soutien du Département aux associations A.D.S.E.A. ; RELAIS JEUNES 77 ; A.R.I.L.E	Adopté à l'unanimité
4/07	Validation du principe de l'appel à projets relatif au dispositif "mobilités pour l'insertion".	Adopté à l'unanimité
4/08	Fonds Social Européen. REACT EU. Validation des résultats de l'appel à projets pour la mise en œuvre d'un dispositif de préparation à l'emploi des BRSA vers les filières en tension.	Adopté à l'unanimité

4/09	A - Fonds Social Européen. REACT EU. Validation des résultats de l'appel à projet « Itinéraire Tremplin Interactif » pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement sur les territoires de Nemours et Montereau pour les années 2022 et 2023. Avenant de prolongation pour 2022 du financement du dispositif dans le cadre de la part départementale	Adopté à l'unanimité
	B - Fonds Social Européen. REACT EU. Validation des résultats de l'appel à projet « Itinéraire Tremplin Interactif » pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement sur les territoires de Nemours et Montereau pour les années 2022 et 2023. Convention initiale pour la poursuite du dispositif sur les années 2022 et 2023 – Part FSE	Adopté à l'unanimité
4/10	Programmation du Fonds Social Européen (FSE) pour 2022. Crédits REACT EU. Fin de l'expérimentation du dispositif de médiation vers l'emploi sur les territoires de Nemours, Montereau, Coulommiers et Meaux.	Adopté à l'unanimité
4/11	Subvention à l'association "France Active Seine-et-Marne Essonne" (F.A.S.M.E.) au titre du dispositif local d'accompagnement (D.L.A.) pour l'année 2022.	Adopté à l'unanimité
4/12	A - Dispositif d'emploi pérenne dans les collèges : Avenant relatif à la convention avec Initiatives77. Part Départementale	Adopté à l'unanimité
	B - Dispositif d'emploi pérenne dans les collèges : Avenant relatif à la convention avec Initiatives77. Part Départementale Part Fonds Social Européen	Adopté à l'unanimité
4/13	Signature de la Convention "Pass le Cap".	Adopté à l'unanimité
4/14	Rapport relatif aux projets retenus suite à la mise en concurrence 2021 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France et des Départements sur des projets innovants d'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap.	Adopté à l'unanimité
4/15	Ajustement des montants délivrés aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Services d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés au 4ème trimestre 2021, dans le cadre du soutien financier lié à l'application de l'avenant 43.	Adopté à l'unanimité
4/16	Protocole de coordination des acteurs autour d'un enfant en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance.	Adopté à l'unanimité
4/17	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2022-2026 entre le Département et l'Association Départementale Amis Parents Enfants Inadaptés de Seine-et-Marne (ADAPEI 77).	Adopté à l'unanimité
4/18	Conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le gestionnaire d'Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes : le groupe Pavonis.	Adopté à l'unanimité
4/19	Convention constitutive du nouveau GIP "France Enfance Protégée"	Adopté à l'unanimité

5/01	Présentation du bilan des actions 2021 du Plan Départemental de l'Eau 2017– 2024 et des rapports de l'Observatoire de l'Eau.	Adopté à l'unanimité
5/02	Evolution du règlement du trophée ZÉRO PHYT`Eau et des règles d'attribution des aides de la politique de l'eau en zone non agricole. Mise à jour de la liste des bénéficiaires des aides dans le domaine de l'eau potable.	Adopté à l'unanimité
5/03	Adoption d'un avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la vallée de l'Yerres.	Adopté à l'unanimité
5/04	Espaces Naturels Sensibles - Avenant à la convention de partenariat avec l'association de la Réserve de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
6/01	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire.	Adopté à l'unanimité
6/02	A - Transport à la Demande (TAD) : avenant n°3 à la convention partenariale IDFM/CD77 et avenant à la convention de soutien financier du TAD de la Brie Nangissienne. Avenant à la convention partenariale IDFM/CD77	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
	B - Transport à la Demande (TAD) : avenant n°3 à la convention partenariale IDFM/CD77 et avenant à la convention de soutien financier du TAD de la Brie Nangissienne. Avenant de la convention au TAD de la Brie Nangissienne	Adopté à l'unanimité
6/03	Electrification Paris-Troyes - projet d'avenant n° 3 à la convention de financement des travaux de la phase 1 Gretz - Nogent - tranche 2.	Adopté à l'unanimité
6/04	Convention multilatérale du projet enquête mobilité par GPS	Adopté à l'unanimité
6/05	Adoption de la nouvelle Convention Territoriale d'Exercice concerté des Compétences (CTEC) avec la Région Ile-de-France relative à l'usage du vélo en Ile-de-France.	Adopté à l'unanimité
7/01	Comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021.	Adopté à l'unanimité
7/02	A - Compte administratif 2021 et affectation des résultats. Budget principal	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 10 NPPV : 1)
	B - Compte administratif 2021 et affectation des résultats. Service GAIA	Adopté à la majorité (Voix POUR : 43 Voix CONTRE : 2 NPPV : 1)
	C - Compte administratif 2021 et affectation des résultats. Boutiques	Adopté à la majorité (Voix POUR : 43 Voix CONTRE : 2 NPPV : 1)

7/03	A - Première décision modificative 2022 pour le budget général et les budgets annexes. Budget principal	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 2 Abstentions : 8)
	B - Première décision modificative 2022 pour le budget général et les budgets annexes. Service GAIA	Adopté à la majorité (Voix POUR : 44 Voix CONTRE : 2)
	C - Première décision modificative 2022 pour le budget général et les budgets annexes. Boutiques	Adopté à la majorité (Voix POUR : 44 Voix CONTRE : 2)
7/04	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveur de communes de moins de 5 000 habitants. Répartition du solde 2021.	Adopté à l'unanimité
7/05	Rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion du Département de Seine-et-Marne pour les années 2015 et suivantes	Adopté à l'unanimité
7/06	Rapport d'activité des services 2021	Adopté à l'unanimité
7/07	Temps de travail - Mise en conformité de la durée annuelle du travail en application de la loi de transformation de la fonction publique.	Adopté à l'unanimité
7/08	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	Adopté à l'unanimité
7/09	Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
7/10	Action sociale en faveur du personnel : subvention au Restaurant InterAdministratif de Melun (RIAM)	Adopté à l'unanimité
7/11	Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année 2022	Adopté à l'unanimité
7/12	Etat des travaux de la Commission consultative des services publics (CCSPL) pour l'année 2021	Adopté à l'unanimité
7/13	Instauration d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la Fonction publique territoriale	Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT. Chers Collègues, je remercie les uns et les autres pour leur exactitude. Au regard de la matinée et de la journée qui nous attend, j'avais vraiment demandé que l'on fasse l'effort d'être là à 9h30 pour commencer cette séance. En séance publique, nous allons avoir 75 rapports à étudier ; et pas des moindres. Je vais demander à Sophie PIEDELOUP de faire la liste des présents, visio, excusés, absents.

Mme PIEDELOUP débute l'appel.

Merci Sophie. Mes Chers Collègues, plusieurs points d'information.

Le premier sur la loi 3DS de 22 février 2022 qui précise, clarifie, et unifie les régimes de conflit et prise illégale d'intérêts. Une information aux présidents des différents groupes politiques a été faite dernièrement pour les sensibiliser à ses évolutions. Afin de vous apporter les précisions nécessaires à tous, une réunion d'information vous sera proposée en date du 22 septembre pour vous détailler son contenu avant une prochaine séance publique.

Par ailleurs, je souhaite vous confirmer que les travaux de mise en accessibilité de la salle des séances débiteront cet été. En attendant la fin des travaux, je vous propose de définir la maison des solidarités Sénart comme lieu de remplacement pour nos éventuelles instances à venir, si nous devons nous réunir de manière extraordinaire. A priori, d'après le retour que j'ai des services, nous n'aurions pas besoin d'utiliser la maison des solidarités Sénart, mais je préfère vous le préciser, au cas où. On ne sait jamais ; notamment par rapport aux travaux qui vont commencer, si jamais il y a ce besoin, ce sera donc une solution de repli.

Je vous informe du calendrier suivant : la prochaine séance publique aura lieu le jeudi 29 septembre à 9h30 ; les commissions techniques se réuniront le lundi 26 septembre 2022 ; la Commission des finances se réunira quant à elle le mercredi 28 septembre à 14h30. La Commission permanente initialement prévu le 7 octobre prochain se tiendra le 21 octobre 2022 afin de l'espacer et des commissions permanentes de septembre et octobre.

Vous dire aussi le calendrier des manifestations d'été qui nous attendent : 23-26 juin festival Django Reinhardt à Fontainebleau ; 24-26 juin La Ferté en Jazz à La Ferté-sous-Jouarre ; 24 juin-10 juillet, festival du patrimoine Emmenez-moi à travers la Seine-et-Marne (je pense que vous avez les uns et les autres la liste des communes qui ont répondu à l'appel d'Emmenez-moi) ; le 25 et 26 juin, un grand moment : Les Médiévales de Provins (je dis un grand moment : pour ceux que cela t'intéresse, je me déguiserai, je me costumerai, accompagné de monsieur le Préfet, qui lui aussi sera costumé, ça va être un grand moment) ; le 10 juillet, le Meaux Airshow 2022 ; du 16 juillet au 18 septembre, Lumière à Blandy ; et le 25 juillet bien entendu, le Tour de France Femme (nous sommes à J- 37, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le chrono qui est à l'entrée).

En point d'actualité, je voulais vous dire que le 11 juin s'est tenue la fête du printemps des agents à la base de loisirs de Jabelines : 1400 personnes ont été réunies. L'ensemble des élus était bien entendu invité. On est en train de lancer un sondage auprès des agents, pour ceux bien entendu qui y étaient, pour savoir si cela avait répondu à leurs attentes, si cette journée avait été vraiment cette journée que j'avais voulue, et que nous avions voulue tous, plutôt une réunion de famille (je leur ai dit : très conviviale, vraiment, très sympa) ; savoir si nous la refaisons l'année prochaine ; étant entendu que l'année prochaine, le souhait serait de la faire plus dans le sud du Département afin de toujours garder cet équilibre entre les uns et les autres ; même si bon nombre de nos agents du sud du Département sont venus dans le nord du Département et n'ont pas caché le fait que le nord était très sympa aussi ; autant que le sud. Il était bon de le rappeler. Et cela a été dit. Vous dire vraiment que c'était une très belle opération et que, bien entendu, à titre personnel, j'aimerais qu'elle puisse se refaire l'année prochaine.

Vous dire aussi que j'ai quasiment fini mes visites de MDS. La dernière en date est celle de Roissy. Il ne me reste plus que celles de Coulommiers et Meaux. À la suite de ces visites de MDS, je rencontrerai les directrices des 14 MDS pour leur donner mon ressenti suite à ces

visites. Sans gloriole, j'ai passé quasiment 4 heures à chaque fois dans chacune des MDS : le souhait de voir les réajustements possibles à faire, d'avoir été à l'écoute. Je serai certainement amené après ces rencontres et ces échanges avec les directrices à revenir vers vous pour peut-être vous faire quelques propositions de réajustement dans la vie de nos MDS. Encore une fois, à chaque fois et en vos noms, j'ai remercié l'ensemble du personnel qui fait un travail considérable, parfois dans des conditions difficiles.

Alors, nous avons donc aujourd'hui 75 rapports. Si vous en êtes d'accord, nous commencerons par l'examen des rapports de la commission 7.

Vous informer aussi que, lors de l'examen du rapport 4-03, il y aura un vœu relatif porté par le groupe Socialiste écologiste et républicain, notamment dans le cadre du logement des publics prioritaires. Nous serons amenés à discuter de ce vœu porté par le Groupe. Donc sans plus attendre je vais laisser la parole à Daisy LUCZAK.

Non, excusez-moi, je vais un peu trop vite.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. D'abord nous avons nos rapports habituels dirais-je, notamment sur le procès-verbal du conseil Départemental du 8 avril 2022. Avez-vous des observations ? Non, donc il est adopté.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Donc, sur les décisions prises par le Président du Conseil départemental du 25 mars au 13 juillet 2022, y a-t-il des objections ? Non, donc c'est adopté.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Concernant la délégation de compétences au Président du Conseil Départemental en matière de marchés publics, information sur les avenants notifiés entre le 22 mars et le 20 avril, y a-t-il des observations ? Non, donc, il est adopté.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Sans plus attendre, je passe la parole à Daisy LUCZAK sur le premier rapport de la commission 7.

Mme LUCZAK. Bonjour à toutes et tous. Merci Président d'avoir accepté de commencer par la commission n° 7. Il s'agit, dans ce premier rapport, de rendre compte du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021.

Donc, évidemment, ils sont en parfaite concordance avec l'examen des comptes du compte administratif. Vous avez les éléments en détail. Donc, vous avez... C'est important de signaler que l'actif immobilisé au Département est financé à hauteur de 6,4 milliards par des ressources pertinentes du Département, à la fois des dotations, des subventions et de l'autofinancement, soit 91,44 % et pour 602 millions d'euros, soit 8,56 % par de l'emprunt à long terme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des observations sur ce compte de gestion ? Non. Qui est contre ? Abstention ?

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy, le 7/02.

Mme LUCZAK. Nous avons une présentation. Il s'agit du compte administratif 2021. On a la présentation qui arrive. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. On la voit derrière.

Mme LUCZAK. Voilà. Avec les différents équilibres de gestion. Vous avez, voilà... Les diapos arrivent. Merci Olivier.

Après une légère dégradation en 2020 du taux d'épargne brute résultant de la crise sanitaire, celui-ci progresse de nouveau en 2021 à hauteur de 19,3 % ; contre 15,9 % en 2020, et 17 % en 2019. En effet, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de près de 25 millions ; soit + 2,2 %. Les recettes ont également progressé plus rapidement, sans hausse fiscale à hauteur de près de 88 millions ; soit + 6,5 %. Dès lors, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement à augmenter pour atteindre près de 278 millions d'euros ; contre 215 pour le compte administratif 2020. Une trajectoire financière qui maintient la capacité d'autofinancement du Département et permet aussi de monter la montée en charge des dépenses d'équipement, sans alourdir l'endettement de la collectivité, conformément aux orientations fixées par la majorité Départementale. En investissement, les dépenses 2021 étaient de 372 millions, hors déficit, et les recettes de 142 millions en excédent ; soit un besoin de financement de près de 230 millions d'euros.

Vous avez le schéma d'équilibre du compte administratif 2021. Au total, l'excédent 2021 est de 47,7 millions d'euros et se cumulera avec l'excédent antérieur de 39,6 millions d'euros. Ce qui fait ressortir, après financement des reports de 2020 sur 2021 de 3,5 millions d'euros, un résultat net disponible à reprendre au budget supplémentaire à hauteur de 83,8 millions d'euros ; contre 35,8 millions d'euros sur le budget supplémentaire 2021.

Nous nous sommes attachés également à vérifier les taux de réalisation 2021. Concernant les dépenses d'équipement, on atteint 97,8 % d'exécution budgétaire. Au niveau de l'investissement, la réalisation des dépenses est égale à 93,4 %, légèrement inférieure à celle de 2020, mais qui reste tout de même très élevée.

Regardons l'évolution de notre épargne brute. Le diagramme en dit long. L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement s'établit à près de 278 millions d'euros en 2021 ; soit un taux de 19,3 % d'épargne brute, bien au-delà de la cible des 12 %. Malgré les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, l'amélioration de la situation financière du Département annoncée en 2015, comme le montre le graphique projeté, est consolidée à l'issue de la gestion 2021.

Un point sur la dette sur ce compte administratif 2021. Le stock de dettes à long terme du Département a diminué d'un peu plus de 33 millions d'euros en 2021. Les remboursements (104 millions d'euros) sont supérieurs aux immobilisations d'emprunt à long terme qui sont à hauteur de près de 71 millions. Un stock de dettes à long terme qui s'établit à 596,6 millions d'euros à fin 2021 ; contre 629,7 millions d'euros à la fin 2020.

Concernant l'évolution de l'encours de dette et du taux d'endettement, nous constatons l'amélioration de la situation financière du Département qui avait été annoncée dès 2015, comme vous le voyez sur le graphique projeté ; laquelle se trouve encore consolidée à l'issue de la gestion 2021. Un petit rappel : depuis 2015, le stock de dettes a ainsi diminué de 44 %.

L'évolution de notre capacité de désendettement : le diagramme en dit long également. Je rappelle que notre capacité de désendettement est le rapport entre le stock de dettes à long terme (qui représente près de 597 millions d'euros) et l'épargne brute dégagée par section de fonctionnement (soit près de 278 millions d'euros). Elle s'améliore à 2,1 ans par rapport à 2020 et 2019.

Une comparaison avec le précédent compte administratif de 2020.

Concernant l'évolution des recettes en 2021, celles de fonctionnement présentent une évolution de plus de 6,5 % par rapport à 2020 ; principalement sur le produit des droits de mutation qui s'élève à plus de 60 millions quasiment ; soit + 21,4 %. Par ailleurs, les dotations et participation progressent également de + 8,6 millions d'euros ; soit une évolution en pourcentage d'un peu plus de 4 %.

Concernant toujours cette comparaison avec l'exercice 2020, les dépenses de fonctionnement augmentent aussi de 2,2 % par rapport à l'année 2020, avec des dépenses opérationnelles (bien sûr hors fonds de péréquation préfinancé) qui ont évolué de + 2,4 %.

Par thématique, la mission solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à l'année 2020 de + 20,4 millions d'euros ; soit un montant global de 652 millions d'euros. Ce sont majoritairement les dépenses d'insertion qui ont fortement progressé, ce qui équivaut à 8,7 % ; soit environ 18 millions d'euros, dont près de 8 millions sur les allocations RSA. S'y ajoutent les dépenses du secteur de l'autonomie avec des dépenses destinées aux personnes handicapées (presque 3 %), les dépenses du secteur personnes âgées qui se stabilisent à plus de 1 %. À l'inverse, avec une forte croissance entre 2016 et 2018 portée par la progression de l'accueil des mineurs non accompagnés et une stabilisation en 2019, les dépenses réalisées dans le secteur de l'enfance diminuent en 2020 de 3,4 %, et en 2021 de 0,8 %.

Concernant la mission aménagement, les dépenses ont progressé pour atteindre le montant de 194,3 % ; soit + 6,5 % en volume, ce qui correspond à près de 12 millions d'euros. Une progression qui est centrée d'une part sur la sécurité, et plus précisément par la constitution d'une provision de 8 millions d'euros en prévision de la constatation du déficit du compte d'ajustement du fameux bail emphytéotique administratif (BEA) qui nous lie au groupe Vinci pour la rénovation et la gestion des casernes de gendarmerie ; et d'autre part sur les transports, on a une hausse de 13 %, ce qui correspond à 6 millions d'euros.

Les dépenses de personnel, hors assistants familiaux, progressent elles aussi à + 3,1 % pour atteindre près de 199 millions d'euros.

Concernant les secteurs en baisse, la baisse des moyens généraux est à nuancer dans la mesure où ce secteur avait pris en charge des dépenses exceptionnellement liées à la crise sanitaire en 2019. Donc la comparaison nous amène forcément à une baisse. Des diminutions sont à relever notamment en matière d'habitat : le reversement de fiscalité et le développement territorial ; pour chacun, il s'agit d'un peu moins de 2 millions d'euros.

De plus, grâce à la gestion active mais prudente de la dette, et le maintien des taux d'intérêt bas, les frais financiers ont diminué de 1,7 million d'euros pour atteindre 11,2 millions d'euros en 2020, 14,4 millions d'euros en 2019, et 16,9 millions d'euros en 2018.

Nous passons aux investissements.

Les recettes d'investissement présentent en 2021 un niveau en augmentation puisqu'elles s'élèvent à 71,2 millions d'euros, contre 68,3 millions d'euros l'année 2020, du fait notamment des recettes liées au FCTVA et au fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) à hauteur de 24 millions.

Concernant les dépenses d'équipement, on est sur un niveau très élevé : +7,6 %. On a une progression pour atteindre au total près de 268 millions d'euros de dépenses d'équipement mandatées ; avec un très bon taux de réalisation : pour les routes, on est à 98,2 % ; les bâtiments des collèges, 99,8 % ; mais également la politique contractuelle à hauteur de 96,6 %. Ce taux est un peu plus faible sur certaines dépenses indirectes dont vous avez la liste.

Concernant toujours les dépenses en faveur de l'éducation, qui demeurent le premier poste d'investissement à hauteur de 97 millions d'euros ; soit 36,2 % des dépenses totales.

Les investissements routiers se traduisent dans le compte administratif 2021 avec une dépense de 68 millions d'euros ; soit près de 25,4 % des dépenses totales.

Le secteur des transports a aussi diminué en 2021, après une année 2020 marquée par un endettement important lié au projet Tzen. La comparaison doit être faite sur les mêmes périmètres.

Il convient également de mentionner une contribution de 16 millions au FS2I, mais en contrepartie de cette dépense, le Département est bénéficiaire car lui perçoit 24 millions.

Voilà pour la présentation du compte administratif Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup. Avant de recentrer sur le compte administratif, j'ai failli... Je suis très heureux d'avoir Frédéric à mes côtés, mais je veux faire taire la rumeur : Christophe fait toujours partie de la maison.

Rires

Mme LUCZAK. Et il est en visio.

M. LE PRÉSIDENT. Et il est visio. Je ne le voyais pas. Il est hélas victime du Covid ; il est toujours parmi nous. Merci Daisy pour la présentation de ce compte administratif.

Suite au tirage au sort, la première intervention sera faite par le groupe Avenir 77. Deuxième intervention : Gauche républicaine et communiste. Troisième : majorité Départementale. Quatrième : groupe Socialiste et républicain. Pour Avenir 77, qui prend la parole pour le groupe ? Laurent GAUTIER, très bien.

M. GAUTIER. Monsieur le Président, le compte administratif 2021 confirme à la fois les bons résultats et les bons indicateurs financiers des exercices précédents. Nous tenons à remercier l'ensemble des agents de notre Département qui ont permis de mettre en œuvre les orientations et les décisions prises par notre assemblée.

Ces résultats devraient aussi nous permettre aujourd'hui et dans l'avenir de mener les actions attendues par les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais, notamment dans les domaines des solidarités, du handicap et de l'insertion, de la transition écologique, de l'attractivité et de l'activité économique de notre territoire. Nous venons de voter le compte de gestion. Monsieur le Président, le groupe votera le compte administratif que vous présentez.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Deuxième groupe. Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Bonjour à tous. Nous n'avons pas de déclaration sur ce compte administratif et nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour la majorité Départementale, Jean-Louis THIERIOT.

M. THIEROT. Oui, merci Monsieur le Président. Écoutez, chacun l'aura compris, notre compte administratif est excellent et je n'enlèverai pas un mot ni un chiffre à ce qu'à développé notre excellente Vice-présidente aux Finances. Baisse d'endettement, maîtrise des dépenses et investissement : nous reprenons la courbe vertueuse de notre épargne après la parenthèse Covid. Je rappelle que nos excellents résultats financiers antérieurs nous ont permis de protéger les Seine-et-Marnais les plus fragiles, ceux en première ligne, fidèles aux valeurs quoi nous animent : celles de proximité et de solidarité.

Je voudrais simplement souligner que notre trajectoire financière vertueuse est conforme aux orientations politiques sur lesquelles nous nous sommes engagés : la bonne gestion des deniers publics, c'est la poursuite de la montée en charge des dépenses d'équipement, sans alourdir notre endettement ; autrement dit, investir sans plus s'endetter. Nous respectons notre parole, mais plus important encore, nous respectons la confiance qui nous a été largement accordée depuis 2015 ; confiance renouvelée en 2021.

N'oublions jamais qu'une bonne exécution budgétaire n'est pas une fin en soi, ni pour les beaux yeux d'une agence de notation, aussi agréable qu'il soit d'être bien noté. Notre but, c'est seulement de mettre en place des politiques efficaces qui œuvrent à l'amélioration de la vie quotidienne dans notre Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup Jean-Louis. Groupe socialiste et républicain. Smaïl DJEBARA, oui.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, Chers Collègues, le compte administratif est toujours un moment important dans une collectivité. Il permet, chiffres en main, de vérifier la concordance entre le récit politique de la majorité et la réalité des faits. En année électorale, c'est encore plus vrai : entre les grands engagements de l'avant élection et les déclarations de la nouvelle équipe. L'exercice 2021 a encore été impacté par la crise sanitaire à hauteur de près de 4 millions, bien loin des 35 millions de 2020. Malgré cet impact, avec un résultat de 84 millions d'euros, vous parvenez à un résultat record. Les autres records de ce budget sont le désendettement de notre collectivité en baisse de 5,3%, et la capacité de désendettement qui tombe à 2,2 années.

Lors du vote du budget 2021, nous avons dénoncé cette course effrénée aux économies et au désendettement. Nous avons les chiffres ; nous y voilà. Nous ne sommes pas pour la course en avant des dépenses nouvelles. Nous savons qu'il n'existe pas d'argent magique. Pour autant, nous savons et avons constaté que faire une fixation sur les économies budgétaires revient à abandonner les services publics dont les Seine-et-Marnais et Seine-et-Marnaises ont besoin. Ils en avaient besoin d'autant plus en 2022 pour faire face aux suites de la crise ; et l'on peut constater l'ampleur de celle-ci avec une augmentation de près de 4,5 % des dépenses RSA.

Face à la crise, face aux énormes besoins des services publics, notre compte administratif nous permet de constater une baisse de 27,4 % des dépenses de l'État, de près de 5 % sur nos politiques de santé et de près de 1 % pour les politiques de dépenses enfance-famille.

Dans le même temps, nos dépenses pour soutenir les personnes âgées augmentent moins que l'inflation ; les dépenses éducatives, à peine plus.

En parallèle, l'exécution des dépenses en fonctionnement est moins efficace qu'en 2020.

Nous sommes obligés de constater que ce compte administratif est dans la lignée de ceux qui se sont succédé depuis 2016 : toujours plus d'économies, plus de résultats, moins de dettes au détriment du service public Départemental. Nous voterons contre ce compte administratif, sans remettre bien entendu en cause la sincérité des comptes, ni de celles et ceux qui en avaient la charge. C'est pour cela que nous avons adopté le compte de gestion il y a quelques minutes.

Nous défendons bien entendu une gestion saine de la collectivité, mais nous ne sommes pas favorables à la thésaurisation des moyens mis à notre disposition pour les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais pour développer les politiques publiques.

Bien entendu, nous notons des efforts dans certains domaines, notamment pour les dépenses d'équipement en forte augmentation, pour la fibre optique ou l'investissement dans les collèges. Les politiques que nous votons depuis quelques séances, que ce soit pour le développement de la lecture publique ou par exemple aujourd'hui en soutien à la jeunesse, nous laissent à penser que, comme nous, vous souhaitez que le budget Départemental soit utile aux habitants de notre Département.

Nous avons également des propositions à faire dans le cadre du résultat de gestion si impressionnant : généraliser, comme nous l'avons déjà demandé à deux reprises, le bénéfice de l'avenant 43 pour les aides à domicile ; en aidant à la création dans chaque canton d'une microphilie ou d'un fab lab rapprochant l'accès à la culture et à la connaissance ; en doublant les crédits d'investissement pour le plan vélo Départemental pour permettre la connexion à l'ensemble des collèges dès la rentrée de 2023. J'espère que nous pourrons en 2022 étudier ces propositions qui préparent l'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc, je vais personnellement m'éclipser. Je n'ai jamais compris pourquoi on demandait qu'on s'en aille pour le vote du compte administratif. Je vais laisser la parole donc pour ce vote à Olivier.

Le Président quitte la séance du Conseil à 10h03.

M. LAVENKA. Bien. Chers Collègues, après ces excellentes prises de parole des groupes, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole souhaitées. J'imagine que non. C'était d'une grande clarté. On va pouvoir passer vote. Y a-t-il des avis contraires sur l'adoption de ce compte administratif? Très bien. Y a-t-il des abstentions? Non. Je vous remercie, ce compte administratif est adopté. Le président peut revenir en séance.

Le Président rejoint la séance du Conseil à 10h04.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc j'en déduis que le compte administratif a été adopté. Je voudrais moi aussi m'associer aux remerciements pour, bien entendu, Daisy en tant que Vice-présidente, mais aussi à l'ensemble des services pour la présentation de ce compte administratif.

J'entends bien le message envoyé par les uns et par les autres, sur la problématique aujourd'hui de nos finances, et notamment le point qu'a voulu montrer Smaïl DJEBARA (et je le comprends) sur le fait qu'on a une épargne brute énorme, on thésaurise.

Je voudrais simplement partager avec vous trois choses.

La première, c'est la fragilité des budgets des Départements aujourd'hui, des collectivités territoriales dans leur ensemble, même si le dernier article que je viens de lire mon que de gros efforts ont été faits tant au niveau des régions, des communautés d'agglomérations, des mairies et des Départements ; bien meilleurs d'ailleurs que ce que pourrait faire l'État. Mais la fragilité aussi d'un Département, ce sont en termes de recettes ses DMTO qui sont des choses qui ne sont pas obligatoirement prévisibles, et qui peuvent être très volatiles. Encore une fois, ces DMTO on les a vues en hausse dans bon nombre de Départements. Il ne faut pas croire que c'est propre à la Seine-et-Marne. Certes on a une augmentation significative, due notamment à la crise du Covid, qui a fait qu'on a eu en termes de transactions immobilières un nombre important sur notre Département. Mais tout ceci peut ralentir du jour au lendemain. C'est quand même quelque chose qu'il faut avoir en tête.

La deuxième chose, Chers Collègues : on est à l'aube d'un nouveau quinquennat avec des grandes réformes qui peuvent s'annoncer ; et des grandes réformes qui peuvent s'annoncer aussi, hélas, pour nos Départements. Permettez-moi là de faire un lien direct avec ce que je vous disais tout à l'heure sur nos DMTO : demain, on peut très bien voir l'État sous une forme ou sous une autre, capter à nouveau ces DMTO parce qu'il aura besoin d'argent, et que quelque part, voir le dynamisme de ces DMTO peut susciter de la part de l'État une volonté d'en confisquer une partie. Donc ça, c'est quelque chose tout de même que j'ai largement en tête.

Troisièmement nous sommes dans un Département dynamique. Tant mieux pour nous. Nous prenons quasiment entre 12 000 et 14 000 habitants par an. Avec 12 000 et 14 000 habitants d'ailleurs qui touchent l'ensemble de nos secteurs, pas simplement la jeunesse, pas simplement les seniors. Les observations que je peux faire me démontrent que sur tous les secteurs, nous avons une montée en puissance. Là aussi, en matière de politiques publiques, il faut que nous soyons exemplaires. Notamment avec cette poussée très forte que nous pouvons avoir sur nos collèges qui montent, sur les maisons des solidarités dont je vous parlais tout à l'heure, où il va falloir là aussi qu'on soit en capacité de répondre aux besoins de nos territoires avec, et vous le savez bien, chacun dans vos secteurs, dans vos territoires, une nouvelle forme de pauvreté qui arrive, sur laquelle nous nous devons répondre.

C'est tout ceci qui fait que je ne suis pas un fou de la calculette. Vous connaissez ? bien entendu, ma volonté d'avoir des finances saines pour ce Département, mais loin de là mon idée, ou notre idée au niveau de la majorité, de n'être obsédé que par la cotation de telle ou telle agence. Notre souhait est plutôt d'avoir une politique équilibrée en matière d'aménagement de nos territoires, en matière de réactivité par rapport, encore une fois, à ce grand défi qui attend ce beau Département de la Seine-et-Marne, mais qui a une position parfois qui peut être un handicap.

Vous le voyez bien en matière de mobilités ; vous le voyez bien en matière environnementale avec la multiplicité aujourd'hui de zones d'enfouissement sur le secteur. Tout

ceci fait que la Seine-et-Marne a une particularité ; que cette particularité doit entraîner de notre part la capacité d'y répondre. C'est ce que je veux à travers notamment le budget 2022 vous avez voté, et ce qui nous guidera les uns et les autres pendant ce mandat. Merci.

Pas d'autres questions ?

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous pouvons passer au point suivant qui est le 7/03. Donc notre première décision modificative 2022 pour le budget principal. Daisy.

Mme LUCZAK. Vous avez sur table, et ont été envoyées donc quelques corrections sur cet amendement. Je vous propose une présentation également, et de revenir sur les quelques points de l'amendement qui est présenté.

Donc, vous savez que nous sommes attachés à rééquilibrer les besoins de chacune des directions. C'est un travail qui se fait beaucoup entre directions, sur les besoins à corriger par rapport au budget. Donc là, vous avez une vue d'ensemble. La DM1 présente une progression des recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur disponible reporté.

Donc, les recettes supérieures constatées sont à 15,6 millions d'euros, ce qui nous fait 1,2 % par rapport au BP. Les principales hausses concernent la TSCA et la CNSA. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles sont augmentées de 20,1 millions, soit + 1,7 % par rapport au BP. Donc plus de dépenses que de recettes. Ces augmentations concernent essentiellement les politiques d'aides sociales personnes âgées et handicapées. Au total, en tenant compte de la reprise de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 83,8 millions d'euros, l'épargne brute est augmentée de 79,3 millions d'euros.

En investissement, hors report équilibré par l'affectation du résultat antérieur de 2021 à hauteur de 3,5 millions, l'augmentation des dépenses s'élève à + 9 millions d'euros, dont près de 15 millions d'euros pour l'apurement du contenu non budgétaire des ICNE en vue du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024 (donc c'est le nouveau plan comptable qu'on adopte, c'était la surprise) ; tandis que les recettes définitives progressent de 8,8 millions d'euros sous l'effet de l'ajustement de la participation attendue du FS2I. Ainsi, le besoin budgétaire d'emprunt est minoré de 79 millions d'euros, ramené à 159,2 millions d'euros au BP 2022 ; soit une baisse de 49,6 %.

Les recettes de fonctionnement : je vous l'ai dit, vous avez leur répartition. On est à + 15,6 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement (c'est la *slide* d'après Olivier) augmentent de 20,1 %, dont les hausses suivantes sur les secteurs

- des routes : + 0,7 million d'euros, essentiellement la hausse du carburant qui est anticipée ;
- des transports : on a une hausse des transports scolaires dont le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés à hauteur de 1,2 million d'euros, et au total pour les transports scolaires c'est + 1,6 million d'euros ;
- de l'éducation et de la formation : près de 3 millions d'euros dont une hausse de la participation au budget des EPLE en progression de 1,3 million d'euros, toujours en raison des dépenses d'énergie, donc on met un petit peu de budget ;
- concernant le budget jeunesse, sport et loisirs : on a 1,4 million d'euros en plus, dont un peu plus de 1 million pour couvrir le déficit des îles de loisirs Buthiers, Jabelines-Annet et Bois-le-Roi qui ont été impactées encore l'année dernière avec le Covid.

Les dépenses de fonctionnement, deuxième *slide*, on y est bien là. Donc, les hausses concernent essentiellement :

- l'insertion à près de 2 millions d'euros, dont le dispositif RSA pour 1,7 million d'euros ;
- les personnes âgées pour 3,7 millions d'euros ; c'est l'impact de la hausse de la rémunération des aides à domicile suite au Ségur de la santé (avenant 43, Smaïl en parlait tout à l'heure) relatif à la rémunération de la branche de l'aide à domicile qui a fait l'objet d'une délibération en CP en décembre 2021 ; donc on est à 3,7 millions d'euros en plus ;
- personnes handicapées à + 3,1 millions d'euros ;
- l'hébergement, de même, impacté par le Ségur de la santé ;

- les allocations de prestation de compensation du handicap qui elles progressent aussi de 1,2 million d'euros ;
- et puis on a des régularisations versées aux aidants familiaux et l'impact du dispositif PCH parentalité débuté en octobre 2021.

Concernant les ressources humaines, on avait déjà une augmentation sur le CR 2021 et en DM2 on augmente également le budget des ressources humaines de 2,4 millions d'euros ; essentiellement pour la revalorisation de l'évolution de carrière et des grilles indiciaires de la filière médico-sociale. Et puis on avait aussi acté une revalorisation des échelles de catégorie C.

En matière d'investissement, les inscriptions de crédit sont en hausse de 8,8 millions d'euros, dont 9,6 millions d'euros de participation attendu du FS2I.

Les ajustements de la décision modificative n° 1 en autorisation de programme s'élèvent à plus de 18,3 millions d'euros, hors dépenses financières qui sont gérées sans autorisation de programme, ce qui représente 2 % du stock d'AP restant à réaliser après la DM1. Donc, au total, on est à 935 millions d'euros.

La révision des AP suivantes, je vous en donne le détail : pour les travaux des collèges, + 8,8 millions ; + 7,3 millions d'euros sur aménagement et entretien des routes dont 2 millions d'euros pour la dernière phase de travaux de la liaison sud de Chelles en vue d'une mise en service avant les Jeux olympiques de 2024 ; et puis, pour FS2I, on a augmenté notre contribution de 3,3 millions d'euros.

Nous avons également dans cette DM1, la création d'AP : 0,6 million d'euros pour le doublement des entrées des giratoires sur la RD 57 au niveau des communes de Réau, Montereau-sur-le-Jard et Villaroche ; 0,6 million d'euros sur la signalisation touristique (environ 35 panneaux sur les autoroutes concédées à APRR) ; et puis nous avons plus 1,3 million d'euros pour le renouvellement de la signalétique des bâtiments administratifs et des collèges.

Concernant les crédits de paiement, on a également des ajustements à travers cette DM1 qui s'élèvent à + 12,5 millions d'euros, soit au total une variation de plus + 3,4 % ; une variation qui peut être décomposée entre le report de l'exercice 2021 (ce sont les crédits de paiement engagés mais non mandatés au 31 décembre, ça représente 3,5 millions d'euros) et les ajustements propres à la DM1, donc les 9 millions d'euros qui vous sont proposés sur cette *slide*.

Donc la synthèse de cet équilibre : vous voyez les crédits inscrits après cette DM1 à hauteur des recettes de fonctionnement sur 1 446 millions ; les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1 milliard presque 210 millions ; ce qui nous dégagerait après cette DM1 une épargne brute de 236 millions.

En termes de dépenses réelles d'investissement, nous sommes à hauteur de 382,7 millions d'euros (c'est un niveau très élevé) pour des recettes réelles d'investissement de 66,4 millions d'euros ; ce qui nous ferait un besoin d'emprunt à un peu plus de 80 millions d'euros.

Voilà Président pour la présentation de cette DM1 globale.

Vous avez un amendement, parce qu'on a eu des ajustements très courts en termes de délai ; mais nous souhaiterons... Alors, il y a plusieurs choses. Je remercie d'ailleurs Marianne de nous avoir alertés. Donc nous avons regardé : c'est bien diminué de 50 euros concernant l'erreur matérielle. Dans le rapport page 19, et le paragraphe relatif à la culture au patrimoine, il convient de lire : « les crédits liés aux compagnies artistiques professionnelles sont diminués de 50 euros » et redistribués sur d'autres lignes. 50 000 euros. J'ai dit quoi ? 50 000 euros. Cinquante euros, ça aurait été... C'est bien. Heureusement que je n'ai pas dit 50 millions, parce qu'on était mal.

Rires

Donc, on a aussi... Alors c'est toujours une opération qui a été ajoutée au sujet de Team 77 Destination olympique. Nous vous proposons dans cette seconde et dernière répartition du

dispositif 6 équipements en développement local pour un montant de près de 600 000 euros (594 716 euros). On a donc diminué de 132 930 euros, mais pour pouvoir apporter une aide supplémentaire sur un autre dispositif olympique.

Concernant l'exposé de l'amendement n° 2, il concerne la subvention à l'association l'Amicale du nid. C'est un engagement auquel le Département souhaitait répondre rapidement auprès de la juridiction de Meaux sur l'intégration d'une nouvelle action pour prendre en charge les jeunes bénéficiaires de l'ASE dans des situations de prostitution. À travers cette DM1, c'est une subvention de 200 000 euros pour l'année 2022 qui sera versée à l'association l'Amicale du Nid 93. Cette action devrait faire l'objet d'un remboursement de l'État à hauteur de 50 % ; soit 100 000 euros. Nous vous proposons donc d'intégrer dans la DM1 cette nouvelle ligne.

L'exposé de l'amendement n° 3 concerne l'intégration des résultats d'Entente Marne repris en DM1 2022. Suite à la dissolution de l'association Entente Marne, ses résultats de l'exercice 2021 doivent être intégrés au budget Départemental, avec un déficit d'investissement d'un peu plus de 12 millions d'euros, et un excédent fonctionnement d'un peu plus de 17 millions d'euros. Afin de valider cette intégration, il reste un ajustement technique à effectuer dans le cadre de la DM1 : diminuer de 12 123,74 euros le résultat de fonctionnement reporté pour le fixer au montant de 83 812 220,94 euros. Nous avons donc ajusté la délibération du rapport 7/03 dans le rapport général où nous avons inclus tous les amendements à cette DM.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Avant de laisser la parole aux groupes, je vais peut-être demander l'avis des commissions. Pour la Commission aménagement du territoire, Olivier.

M. LAVENKA. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Éducation et Culture, Xavier.

M. VANDERBISE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Jeunesse et Sports, Sarah. Elle n'est pas là, c'est donc un avis positif qui était... Bon. Solidarités, Bernard.

M. COZIC. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Environnement, Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Transports et Mobilités, Brice ;

M. RABASTE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Là aussi, un tirage au sort a été effectué. Donc, première intervention : ce sera le groupe Républicain et Communiste ; ensuite, Socialiste et Républicain ; ensuite, Avenir 77 ; et pour finir, la majorité Départementale. Je laisse la parole à Marianne MARGATÉ.

Mme MARGATÉ. Merci Monsieur le Président. Cette décision modificative s'inscrit dans un contexte particulièrement préoccupant pour les Seine-et-Marnais est avec une hausse du coût de la vie qui va pénaliser en premier lieu les familles les plus pauvres dans la réponse aux besoins les plus essentiels, mais également les classes moyennes. Cette situation nous interpelle car notre Département, au vu de ses compétences au titre de la solidarité, va se trouver à devoir ajuster ses politiques Départementales.

Une seule action répond à cet objectif dans cette décision modificative, c'est l'évolution positive de CantiNéo avec ces modifications de tranches, et la création d'une tranche supplémentaire qui va contribuer à réduire le coût de reste à charge des familles les plus modestes.

Mise à part cette action, rien ne transparait dans cette DM de la volonté de notre Département de s'engager dans le soutien aux Seine-et-Marnais pour faire face à cette période critique et nous le regrettons. Par ailleurs, je relèverai trois points qui interrogent.

Celui de la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi, qui n'a de service public que le nom puisqu'il s'agit de procédures internes, de dépenses d'ingénierie, et en aucun cas de nouveaux moyens pour développer réellement le service public. Nous sommes

bien évidemment favorables au partenariat entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion pour plus d'efficacité en vue de mieux insérer vers l'emploi ; mais avant tout, nous pensons qu'il faut faire aussi confiance aux professionnels qui le mettent déjà en œuvre dans de nombreux cadres. Nous sommes donc très réservés sur l'affectation de crédits sur un tel dispositif qui vient s'ajouter à ce qui existe déjà dans notre Département, comme à ceux de la Région avec le Service public régional de l'orientation, comme à ceux de l'État avec les cellules opérationnelles sur les bassins d'emploi. L'insertion et l'emploi ont besoin de s'appuyer sur des professionnels formés en nombre suffisant pour assurer un véritable service public de proximité, accessible à tous, et pas seulement de manière dématérialisée, pour garantir un accompagnement de qualité. C'est bien là que se situe l'enjeu ; et quand on consacre son temps à des réunions multiples, au remplissage de tableau d'indicateurs, et à des ateliers de design du service public comme cela est mentionné dans le mémoire, c'est autant de temps en moins pour se consacrer à ce qui est réellement utile pour l'insertion et l'emploi des Seine-et-Marnais.

Le second point est la baisse importante des crédits de paiement concernant l'entretien et les grosses réparations dans les collèges. C'est une enveloppe de près de 6 millions d'euros qui est supprimée de ce poste, alors que nous pouvons constater chacun dans nos conseils d'administration que les besoins sont nombreux.

Le dernier portera sur la culture, Daisy l'a mentionné, puisque cette décision modificative prévoit donc la suppression d'un tiers du budget consacré aux compagnies artistiques professionnelles ; ce qui est fortement préjudiciable pour notre politique culturelle, et particulièrement dans cette période post Covid où le monde culturel et les artistes ont été fortement impactés. Nous avons bien noté qu'il y a 500 000 euros au titre d'un plan de création financé par la DRAC, mais qui, en aucun cas, ne justifie une telle baisse de ce poste sur les compagnies artistiques professionnelles. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Smaïl DJEBARA pour le groupe Socialiste et Républicain.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, Chers Collègues, cette première décision modificative permet tout d'abord d'intégrer le résultat et de baisser notre besoin d'emprunt bancaire. Il est aujourd'hui quasiment égal au montant du remboursement. Il y a donc fort à parier que les prochaines décisions modificatives permettent de passer un nouveau cap de désendettement. Nous resterons sur ce point vigilants à ce que la poursuite de votre politique de désendettement ne se fasse pas au détriment des politiques publiques départementales, mais j'ai déjà exprimé notre position lors de mon intervention précédente ; et vous avez d'ailleurs précisé vos intentions. On en prend bonne note.

Le reste de cette décision modificative reste d'ampleur très modeste avec 9 millions en investissement et 20 millions en fonctionnement. Nous notons que nous sommes contraints de mobiliser 1,34 million d'euros complémentaires pour les établissements scolaires, afin de leur permettre de faire face à l'augmentation du coût de l'énergie. Cette augmentation doit nous inciter à être plus ambitieux sur les travaux d'entretien et d'isolation dans nos collèges, comme l'évoquait à l'instant Marianne MARGATÉ. Nous regrettons que vous annuliez déjà lors de cette première modification budgétaire près de 6 millions d'euros d'entretien.

Enfin, vous proposez la diminution de 2,5 millions d'euros sur les transports, essentiellement écrivez-vous sur les opérations liées au Tzen. Pouvez-vous sur ce point nous préciser les motifs de cette baisse. Comme je l'ai indiqué, cette première DM1 est de portée relative. Nous nous abstenons sur cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Smaïl. Pour Avenir 77, qui prend la parole ? Oui, Sophie DELOISY.

Mme DELOISY. Alors, cette première décision modificative concerne des ajustements réglementaires et des ajustements liés à la réalité des recettes et des dépenses constatées. Nous

constatons des évolutions positives, notamment CantiNéo, et je tenais à remercier à l'ensemble des services de cette commission parce que c'est vrai que nous avons bien avancé, et donc nous attendons la suite également. Mais en tout cas, un grand merci aux services. Nous voterons cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Majorité Départementale, Jean-Louis.

M. THIERIOT. Merci Monsieur le Président. Retenons quelques éléments de cette DM. Dans les grandes lignes, elle présente une progression des recettes réelles de fonctionnement de 15,6 millions d'euros ; et les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 20,1 millions d'euros, concernant essentiellement nos politiques d'aides sociales.

Il y a + 3,7 millions d'euros en faveur des personnes âgées, liés à la hausse de la rémunération des aides à domicile qui fait suite au Ségur de la santé et à la rémunération de la branche de l'aide à domicile à la suite de notre délibération en Commission permanente en décembre dernier.

Il y a également une hausse de 3,1 millions d'euros en faveur des personnes handicapées dont + 1,9 million pour l'hébergement et + 1,2 million pour les prestations de compensation du handicap, avec des régularisations versées aux aidants familiaux. C'est la marque de la priorité que nous voulons donner aux personnes en situation de handicap.

Enfin pour le transport scolaire, il y a notamment une hausse de 1,2 million d'euros pour les élèves et les étudiants en situation de handicap.

En matière de recettes d'investissement, les inscriptions de crédit sont en hausse de 8,8 millions d'euros, et la décision modificative en autorisation de programme s'élève à + 18 millions d'euros ; dont 8,8 millions dans les collèges et 7,3 millions dans l'aménagement et l'entretien des routes. Cette DM ajuste donc notre trajectoire financière et ses bons résultats à notre feuille de route politique : aménager la Seine-et-Marne pour en faire une terre où il fait bon vivre, partout et pour tous, équitablement répartis sur tout le territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Par rapport aux déclarations des différents groupes, y a-t-il des élus de secteur qui veulent prendre la parole ? Ou Daisy, déjà dans un premier temps. Daisy.

Mme LUCZAK. Une décision modificative est toujours un ajustement par rapport à un BP qui est voté l'année précédente. C'est un ajustement ; on le voit : c'est à la fois des « + » pour certaines dépenses et des « - » sur d'autres. Il y a plusieurs opérations. En ce qui me concerne, sur les finances, évidemment on a une visibilité des recettes attendues donc on les ajuste. Pour la contribution à des organismes comme le FS2i, nous avons davantage la vraie réalité des chiffres attendus ; et donc cela nous permet d'avoir l'affectation des résultats, après bien sûr le CA 2021.

Aujourd'hui, comme le Président le mentionnait, notre bon résultat est aussi incertain que les DMTO le sont. On se rend compte que le niveau... Qui aurait pu penser que sur cette crise sanitaire, vous auriez une augmentation des recettes dues aux DMTO en 2020 et que cela continuerait à un niveau jamais atteint en 2021. Forcément, cette ligne nous permet d'ajuster notre ligne à la fois sur l'emprunt et à la fois sur l'affectation des résultats avec les recettes attendues ; mais on sait que c'est très volatil. Aujourd'hui, on est sur 40-60 millions sur lesquels on ne peut pas présager de pouvoir en ... Bien sûr les avoir sur les années 2022 et les suivantes, mais il ne faut pas oublier le passé avec des niveaux de baisse de dotation drastiques en 2008-2009, voire en 2011-2012. Soyons prudents. Il est toujours facile à posteriori de dire qu'on aurait pu dépenser plus. En tout cas, il faut garder à mon sens cette prudence.

S'agissant de l'autre secteur qui me concerne, les ressources humaines, on est en augmentation en recrutement et ça se traduit à travers des budgets supplémentaires, à la fois sur le CA 2021, je le répète, on était en hausse à près de 200 millions ; et là sur cette DM1, on est à + 2,4 millions d'euros. On aura l'occasion d'y revenir sur les autres rapports. Vous avez quand même l'application des différentes évolutions réglementaires, mais aussi la volonté l'exécutif

de pouvoir intégrer sur les derniers décrets d'avril 2022 un ajustement de la masse salariale pour nos agents du périmètre médico-social. Je pense que c'était important de le saluer.

LE PRÉSIDENT. Alors, je vais passer la parole à Véronique et après à Christian sur leurs secteurs. Véronique.

Mme VEAU. En ce qui concerne la culture, ne vous inquiétez pas, nous sommes au plus près, nous sommes en contact avec toutes les compagnies. Nous essayons d'être au plus près du territoire de façon à être sur tout le territoire. Je vais laisser la parole à Marc qui va vous préciser ce qu'il en est.

M. BORIOSI, Directeur général adjoint Éducation : Effectivement, sur les compagnies professionnelles, c'est un artifice comptable en fait. C'est-à-dire que... Je vais essayer d'être simple, mais la situation était complexe en réalité. On a reçu, après le vote du budget en décembre, une notification de la DRAC sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 000 euros (*one shot*) ; avec des prescriptions très précises de la part de la DRAC quant à la manière dont fallait l'utiliser, notamment quant au soutien à la création ; avec la nécessité de devoir l'utiliser à la fois sur l'année 2022, à la fois sur l'année 2023, tout en conservant le fait que les actions qu'on engageait étaient bien ciblées sur cette aide attribuée par la DRAC.

Cela a conduit à proposer l'ouverture d'une autorisation d'engagement exceptionnelle à hauteur de 500 000 avec des crédits de paiement de 200 000 euros en 2022 et de 300 000 euros en 2023. Une fois qu'on a fait ça, qu'est-ce qu'on finance avec cet argent-là puisque les prescriptions étaient précises et que la nécessité de garder la traçabilité de ce qui était financé était prescrite ? On a convenu avec la DRAC qu'on lancerait un appel à projets supplémentaire sur les compagnies professionnelles pour pouvoir rentrer des dossiers supplémentaires. C'est toute l'ambiguïté du diminuer/augmenter. C'est-à-dire que l'opération habituelle des compagnies professionnelles diminue de 50 000 euros. Oui. Je ne peux pas vous dire non. Oui, elle diminue de 50 000 euros. Elle va servir à faire la première répartition des compagnies qu'on soutient habituellement tous les ans. Ensuite, à hauteur de plus 50 000 euros, plus une partie des 200 000 euros affectée, on aura un nouvel appel à projets qui va aider davantage de compagnies.

Donc la seule chose que je puisse vous dire, c'est qu'au résultat en fin d'année, ne vous inquiétez pas, quand vous aurez accumulé les votes qu'on vous proposera tout au long de l'année, vous aurez davantage de compagnies artistiques qui seront aidées que l'année précédente ; sur une logique qui ne tiendra que deux ans parce que, en revanche, les crédits supplémentaires que nous a alloués la DRAC n'existeront pas et ne seront pas renouvelés en 2023. Donc c'est vraiment de la répartition, je suis désolé : c'est de la cuisine comptable, budgétaire et de conduite, mais bon, pour naviguer entre les prescriptions des autres, les nécessités budgétaires et la manière dont au mieux on peut travailler, puisque derrière, il fallait mettre en place de nouveaux outils, dans un temps très rapide.

Mme VEAU. Ne vous inquiétez pas, vraiment, nous sommes au plus près. Je fais le tour de toutes les communautés de communes et je vais à la rencontre de tous les acteurs de terrain. C'est vraiment une volonté du Département, de Jean-François PARIGI, notre Président, et c'est vraiment également ma volonté. On essaiera d'aider tout le monde. Avec Emma, on tourne sur le Département, pour être à l'écoute de chacun.

M. LE PRÉSIDENT. D'ailleurs, tu en as perdu ta voix.

Mme VEAU. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Christian, sur la partie collègue.

M. ROBACHE. Pour répondre et rassurer mes Chers Collègues, il est évident que nous ne laisserons pas l'entretien des collèges à l'abandon. C'est juste, pour reprendre les propos de Marc, une cuisine budgétaire, mais nous avons un problème d'effectifs. On a 40 % d'effectifs en moins dans l'entretien des collèges et dans les collèges. Nous nous efforçons en tout cas de recruter correctement les personnes compétentes. Comme la volonté du Président est d'être

exemplaire, en tout cas sur nos compétences, et surtout sur les collègues, on refera une DM et on refera un ajustement en conséquence, mais ayant parcouru tous les collègues avec mon ami Xavier, il est évident que nous avons certains soucis dans des collègues. On ne peut pas le nier. Mais nous avons les réponses à apporter, je dirais, techniques et financières que nous y mettrons évidemment dans le futur. Il est hors de question que les collègues soient laissés à l'abandon. C'est une évidence.

M. LE PRÉSIDENT. Merci de nous rassurer. Brice, pour le Tzen.

M. RABASTE. Oui, Monsieur le Président, il s'agit pour la question qui m'a été posée, d'un décalage des travaux sur la partie melunaise. Vous savez que c'est un projet complexe sur lequel nous avançons. Le Président et Valérie PÉCRESSE se sont engagés sur un certain nombre de propositions ; mais là, concrètement, sur les mois et les semaines qui viennent, il fallait décaler les travaux pour les raisons que vous connaissez.

M. LE PRÉSIDENT. À partir de ces éléments, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Moi je voulais revenir quand même sur le Tzen. De façon élégante, Brice est dans son rôle, et parle d'un retard sur la partie melunaise. Moi je voudrais ici dire quand même certaines choses.

La première est que je me loue du travail fait de façon collective avec les élus sur la partie du Tzen, que ce soit Savigny chez Marie-Line ou chez Éric BAREILLE. On est vraiment en équipe et on travaille à l'écoute en plus des usagers, et du collectif des usagers. Il y a des choses que l'on peut faire, d'autres que l'on ne peut pas faire. Mais, un vrai travail d'équipe est mené. Sur Melun, il faut gérer une situation où je rappelle quand même que ce projet date de 2007, avec une maîtrise d'ouvrage du Département. Nous sommes en 2022 où, sur la partie melunaise, j'ai encore beaucoup d'interrogations. Non pas des interrogations de la part du Département, mais des interrogations politiques de la part de Melun et de la CAMVS.

À partir du moment où une première convention avait été signée en 2017 avec des travaux qui venaient à nouveau amender la première convention, notamment avec des créations de parkings sur la partie melunaise, ceci avait été acté. En 2022, on est encore dans des hésitations. De nouvelles annonces ont été faites dernièrement par la région.

Sur une enveloppe globale (en tenant compte quand même de l'aménagement du Pôle Gare et de la création là aussi de nouveaux parkings) de plus de 170 millions (173 millions de mémoire) qui va être débloquée à nouveau sur cette partie-là, je rappelle quand même deux choses : les gens en amont attendent que cela les amène jusqu'à la gare, on ne s'est pas amusés à faire ce qu'on fait simplement pour arriver aux portes de Melun.

Deuxième chose : d'un point de vue un peu plus comptable, mais je le dis quand même, la rentabilité du Tzen va se faire sur cette partie melunaise. Une fois qu'on a « intégré » tout cela, on a fait (oui je le dis) une conférence disant : voilà, nous devons chacun prendre nos responsabilités. Cela tombe bien : depuis, j'ai été en contact avec les uns et les autres, et je pense qu'on va à nouveau commencer à travailler sur cette partie de section melunaise amenant jusqu'à la gare de Melun, et avec la création notamment en même temps du Pôle Gare sur Melun.

Bon, sur les problèmes techniques, je ne vais pas y revenir. Je pense que Marc côté culture vous a rassuré. Mais vous avez raison : soyez vigilants sur le fait de voir effectivement comment ces 500 000 euros vont se concrétiser. Je fais entièrement confiance à Véronique en la matière sur le dynamisme culturel et une culture pour tous que nous voulons sur le Département.

Sur la partie des collègues, oui je le dis là en toute transparence : aujourd'hui, malgré les efforts que nous faisons, il y a une vraie problématique de recrutement dans les collectivités territoriales, et dans le Département en particulier. Pour des raisons variées qui pourront faire l'objet de discussions en commission avec Daisy et avec des explications qui existent. Mais une

chose est sûre : aujourd'hui, l'attractivité d'une collectivité territoriale quelle qu'elle soit, devient compliquée. Pourquoi ? Cela ouvrira certainement sur le débat suivant. Aujourd'hui, ce qui compte pour les gens, et c'est normal, c'est ce qu'ils ont à la fin du mois, c'est leur pouvoir d'achat. Aujourd'hui, les perspectives de carrière, la sécurité de l'emploi ne sont plus les priorités n° 1 en matière de recrutement. Ce qui fait qu'on en est même arrivés aujourd'hui par des subterfuges complètement artificiels à se faire concurrence entre collectivités territoriales, entre Département, entre communes, entre communautés de communes, balançant telle ou telle prime complètement fallacieuse. Enfin, le vrai sujet, (heureusement un début de réponse lui a été donné), c'est l'indice du point, c'est la grille indiciaire. Nous n'en décidons pas ; cela est fait au niveau national. Que chacun prenne ses responsabilités à un moment donné. Il y a eu le Ségur de la santé. On va en parler. Moi je n'ai pas de problème. La seule chose, que je vais partager avec vous est que j'ai tout un nombre de professions qui vont pouvoir bénéficier du Ségur de la santé. En revanche, j'ai toute ma filière administrative en MDS qui ne va pas pouvoir en bénéficier. Est-ce que vous trouvez cela normal ? Pour moi, ça me paraît anormal. C'est la raison pour laquelle, dès que ces élections seront terminées, je m'appuierai j'espère sur l'ensemble des parlementaires de ce Département pour dire qu'il faut bouger un peu.

Aujourd'hui, la filière administrative en MDS, ce sont les premières personnes qui sont en contact avec la population. Elle a quasiment les premières missions, donc il faut une reconnaissance ; mais ceci n'empêche pas qu'au niveau des Départements, j'ai demandé à la direction générale de réfléchir, sous la houlette de Daisy, à la révision du régime indemnitaire et la révision du RIFSEEP pour essayer de corriger les choses.

Est-ce que vous trouvez normal là aussi, que ce soit au sein des collectivités territoriales que l'on soit obligés de faire des ajustements parfois qui me laissent un peu dubitatif, alors que de vraies responsabilités doivent être prises au niveau de l'État.

Dernière chose. Vous dire quand même, j'aimerais... Je n'en fais grief à personne. Vous avez une ligne budgétaire d'importance : il s'agit des 200 000 euros qui vont être déplacés avec l'État. Non, Monsieur GRATACOS, je ne suis pas entrain d'écarter le problème. On en a tous conscience. Vous n'avez pas simplement vous le monopole de la problématique du bien-être de nos concitoyens. Permettez-moi de vous le dire. Tant mieux, et c'est normal, vous êtes dans une phase...

M. GRATACOS. Je ne réagissais pas là-dessus. (*Hors micro*)

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes dans une phase où vous pensez que c'est vous qui détenez la vérité, mais ce n'est pas le sujet. Alors, ensuite sur la problématique... Ces 200 000 euros ont été un peu passés sous silence. Sur la politique la prostitution infantile, et notamment sur ce qui se passe aujourd'hui dans notre Département, je peux vous dire que c'est un vrai sujet. Et ces 200 000 euros sont le début d'une réponse. Je peux vous dire qu'il y a là quelque chose qui est en train de poindre. Je le vois au niveau des services de la protection de l'enfance. Tout le monde est touché. Tout le monde est touché. Je suis « content » que pour une fois... Mais là, je dois reconnaître que cela est dû à des hommes et des femmes du tribunal judiciaire de Meaux qui se battent. Il me semblait donc normal qu'on les accompagne dans cette démarche. Je peux vous dire que c'est un vrai défi aujourd'hui. Un vrai défi.

Merci. Nous allons passer au vote maintenant. Qui est contre ? Deux contre. Abstention ? Pour ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Nous pouvons passer au point suivant. Donc, le 7/04, Daisy. Ah non, j'ai un petit problème technique. On vient de me...Oui, oui, il y a plein de choses... Excusez-moi. Alors déjà, l'avis des commissions, bien entendu. Aménagement du Territoire, Olivier.

M. LAVENKA. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Éducation et Culture, Xavier.

M. VANDERBISE. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Jeunesse et Sport, Sarah.

Mme LACROIX. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Solidarités, Bernard.

M. COZIC. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Environnement, Béatrice.

Mme RUCHETON. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Transports et Mobilités, Brice ;

M. RABASTE. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Vous dire aussi que, tant sur la partie compte administratif que sur ce compte de gestion, en fin de compte, il y a trois votes en un. Il y a le budget principal, le service GAIA et les budgets « Boutiques ». Donc chaque fois que vous allez voter, vous allez voter aussi pour ces trois budgets. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, on le fait comme ça, mais ayez en tête... Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Nous distinguons GAIA et les budgets « Boutiques ». Pour ceux-là, on les vote. On les vote au budget principal.

M. LE PRÉSIDENT. Oui.

M. DJEBARA. En cohérence, le CA global, on vote contre. Mais GAIA et les services « Boutiques », on est pour.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Sophie, vous en tenez compte. Smaïl, pour Sophie, est-ce que tu veux bien...

M. DJEBARA. Pour GAIA et les services « Boutiques », on le vote puisqu'on le vote au budget principal, on le vote en BP ; en revanche, on vote contre le CA.

Mme PIEDELOUP, Secrétaire aux Assemblées : Très bien, c'est noté.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Cela vous va comme ça ? Marianne, c'est la même chose de votre côté ? Non, vous maintenez ? OK. Très bien.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 7/04, Daisy.

Mme LUCZAK. Le 7/04, un rapport habituel, c'est la deuxième répartition, donc le solde des produits 2021, du fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveur des communes de moins de 5 000 habitants. C'est une répartition de la somme de 19 138 528,34 euros, et vous avez la liste des communes qui en bénéficient, avec les montants.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Nous passons au point 7/05. Tu gardes la parole Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, il s'agit du rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion du Département de Seine-et-Marne pour les années 2015 et suivantes. De septembre 2019 à mars 2020, la Chambre des comptes d'Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion du Département de Seine-et-Marne pour les années de 2015 à 2019. Il y avait eu des observations. Elles nous avaient été notifiées par la CRC le 13 janvier 2021. Nous les avons présentées en séance le 15 juillet 2021, et nous avons un délai d'un an à compter de la présentation pour vous faire part des mesures prises, et pour répondre aux observations. Vous avez donc le détail des différents rappels de la CRC ; dont un rapport qui va concerner le temps de travail, lequel fera l'objet d'un autre rapport, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Nous passons au 7/06. Frédéric, c'est vous qui nous présentez le rapport.

M. ALPHAND, DGA aménagement : Bonjour à tous. Il s'agit du rapport d'activité des services qui est un exercice obligatoire de par le Code général des collectivités territoriales. Le rapport d'activité 2021 met de nouveau en exergue la capacité des services à faire face aux situations de crise. On a eu la poursuite de la crise sanitaire, lors de laquelle les services ont continué à se mobiliser à tous les niveaux ; et puis il y a eu des crises plus ponctuelles, notamment les situations d'inondation au début de l'été 2021 où l'on a pu constater une forte mobilisation, en particulier de la direction des routes, dans cette situation de crise.

Pour les services, l'année 2021 est bien entendu aussi marquée par l'arrivée de nouvel exécutif qui a impliqué une forte mobilisation des services sur des projets nouveaux et ambitieux. J'en citerai quelques-uns qui ont réellement impliqué une mobilisation de l'ensemble des directions : le bouclier sécurité, la lutte contre le harcèlement dans les collèges, la demande de reprise en gestion des routes nationales 4 et 36. Je ne citerai pas toute la liste, mais cela a réellement impliqué une nouvelle impulsion pour les services qui se sont mis en ordre de marche pour répondre à la fois à la détermination du Président et aux fortes attentes de la population seine-et-marnaise. Je n'en dirai pas plus, je pense que vous avez le détail du rapport sur table.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup Frédéric. Y a-t-il des observations ?

Je profite vraiment de l'occasion pour remercier l'ensemble des agents du Département, à tous les échelons, pour leur investissement quotidien. Il n'y a pas une semaine, il n'y a pas un événement qui ne me fasse constater la réactivité de tel au tel service devant telle ou telle situation. Notre Département est grand. Notre Département est riche, mais il est aussi hélas sujet parfois à quelques difficultés. Je dois vraiment reconnaître l'investissement des uns des autres ; et ceci m'a été encore confirmé par ce que je vous disais tout à l'heure sur cette manifestation que nous avons organisée à Jablines, où j'ai trouvé des agents qui étaient très attachés au service public, et très attachés à l'intérêt général. Je pense qu'on a vraiment beaucoup, beaucoup de chance d'avoir de tels éléments sur notre territoire.

Très bien, donc il n'y a pas de vote. C'est une information qui vous est donnée. De toute façon, vous avez le détail qui a dû vous être remis.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous revenons au 7/07 et notamment au temps de travail, Daisy.

Mme LUCZAK. Ce rapport vous présente le principe de l'exigence des 1 607 heures pour les agents de notre collectivité, mais également ses enjeux, les délais et les modalités que le Département va devoir mettre en œuvre pour s'y conformer.

Tout d'abord, je voudrais également remercier l'ensemble des intersyndicales. Nous avons eu des temps d'échange avec les organisations syndicales, et bien sûr des temps dédiés dans les différentes directions pour aboutir à ce rapport. Cela n'a pas été fait seul, de façon verticale, mais en concertation.

Tout d'abord, la gestion du temps de travail doit garantir l'équité de traitement des agents, mais également l'équilibre entre vie privée et vie personnelle, ou encore la santé et la qualité de vie au travail. À noter : les observations de la Chambre régionale des comptes que nous venons de vous présenter constituent un point de départ du questionnement sur le temps de travail, et un point d'appui de ce rapport. Pour rappel, nous avons l'obligation de nous mettre en conformité dans un délai d'un an à compter du renouvellement de notre assemblée. La durée légale du temps de travail est donc 1 607 heures ; soit 7 heures par jour, ce qui ferait 1 600 heures, plus la journée de solidarité de 7 heures.

Au Département de Seine-et-Marne, le temps de travail est actuellement fixé à 1 554 heures, compte tenu de l'octroi de 6 jours extra-légaux.

Les objectifs poursuivis par l'exécutif départemental : dans le cadre de cette mise en conformité, il s'agit de conduire un projet global incluant la qualité de vie au travail, la pénibilité, le télétravail, la meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle. Pour cela, la volonté de l'exécutif est de proposer un cadre est une organisation du travail tout à la fois attractifs, en phase avec les attentes des agents, et en cohérence avec les besoins des services. En cela les réorganisations du temps de travail suivent l'évolution de la demande sociale.

Sur les points principaux : rendre le temps de travail plus lisible et plus équitable ; prendre en compte la spécificité de certains métiers entraînant de la pénibilité ; répondre aussi à la qualité du service rendu. Nous avons souhaité associer au plus tôt les organisations syndicales pour une refonte du temps de travail et clarifier ainsi la nature de la démarche et sa justification, qu'elle soit réglementaire, budgétaire, l'attractivité ou la qualité de service.

Le principe général retenu est l'augmentation d'une heure du temps de travail hebdomadaire des agents qui entraîne les principales évolutions suivantes : le passage au forfait jour des encadrants de catégorie A à 204 jours par an ; le choix du forfait jour ou du badgeage pour les non-encadrants de catégorie A ; le badgeage pour l'ensemble des agents de catégorie B et C ; un unique jour d'ARTT imposé qui sera le vendredi de l'Ascension, lequel vaut pour la journée de solidarité ; la possibilité pour les seuls agents en situation de handicap ou assumant des charges de père aidant de bénéficier d'un cycle hebdomadaire de travail aménagé inférieur à 5 jours, de modifier à la marge les plages fixes et les plages variables du rythme ; la prise en compte de la pénibilité de certains métiers avec la mise en place de régime dérogatoire.

À cette délibération sur le régime général, viendra s'ajouter une délibération complémentaire à la rentrée sur les régimes particuliers (sont concernés : les agents des collèges, les agents des routes, les agents des musées) et sur les métiers concernés par les régimes dérogatoires liés à la pénibilité.

Le cadre légal et réglementaire n'impose par ailleurs aucune compensation particulière lors du passage aux 1 607 heures en cas de perte des jours octroyés sans base légale. Pour autant, notre collectivité a pu mettre en place des contreparties financières par le biais du régime indemnitaire, de l'action sociale, et de la participation à la complémentaire santé et à la prévoyance.

Enfin, pour dépasser la seule question du temps de travail, nous avons fait le choix de proposer à cette séance un nouveau cadre pour la rémunération des heures supplémentaires ; l'ensemble des agents de catégorie B et C y étant désormais éligible, il n'y aura plus la limitation en fonction du niveau d'indice. On a intégré une prime de revalorisation salariale pour certains travailleurs sociaux et médico-sociaux. Sur ce sujet, il convient de rappeler que notre exécutif s'est mobilisé pour défendre les professionnels du médico-social, oubliés du Ségur de la santé ; et ce, au nom du Département, chef de file de l'action sociale. Il s'agit certes d'une avancée pour le secteur, pour le pouvoir d'achat des personnels, et pour l'attractivité de la filière, mais cette disposition aura des conséquences financières sur notre budget d'autant plus importantes que cette mesure de l'État a été prise sans concertation. Néanmoins, le Département prendra tout ça part dans cette revalorisation salariale, même si elle représente une dépense non prévue supplémentaire. Cette annonce et ses conséquences financières sont l'illustration de la nécessité pour notre assemblée de faire preuve de responsabilité et de vigilance dans l'élaboration de ses prochains budgets.

On a eu un avis du CT sur le temps de travail en date du 20 mai qui était une position défavorable pour les représentants du personnel, mais favorable pour le collège des représentants de la collectivité. Je voudrais saluer tous les échanges et les avancées. Si on arrive sur cette délibération que l'on vous propose, c'est en concertation avec les différents agents ; concertation via leurs organisations syndicales.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Virginie THOBOR.

Mme THOBOR. Bonjour à toutes et tous. J'avais juste une question sur les mesures dérogatoires par rapport à la pénibilité du travail. Aujourd'hui, à combien estime-t-on le nombre de personnels ou d'emplois soumis à cette pénibilité du travail, à travers les différents tableaux exposés, sur les 3 900 personnels du conseil Départemental ?

Mme LUCZAK. Alors sur ces 3 900, on est en train de travailler. On a eu déjà des temps d'échange avec les organisations syndicales sur ces différents points. Donc je vous propose... On sera sur septembre et octobre. On n'a pas fini nos échanges donc notre concertation est prématurée. C'est pour ça qu'on est sur une deuxième délibération ; et on a bien sûr des réglementations qui définissent bien le type de pénibilité par rapport aux métiers. Donc, on reviendra vers vous, Virginie : vous aurez un détail.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Laurent GAUTIER.

M. GAUTIER. Je voulais des précisions sur l'avis négatif du collège des agents sur cette proposition au CT.

Mme LUCZAK. On est, si je peux me permettre, sur une position, sur un vote qui est plutôt sur le principe même de la mise en conformité avec les 1 607 heures, et non pas en lien avec la proposition faite par le Conseil départemental. Ça, ils l'ont exprimé, mais voilà après on respecte leur...

M. LE PRÉSIDENT. C'est une position nationale.

Mme LUCZAK. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Ce qui est normal, enfin, ils sont dans leur rôle. Pas d'autres demandes de parole ? Très bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 7/08. Daisy, toujours.

Mme LUCZAK. Il s'agit de faire un point sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Vous savez que ces heures supplémentaires peuvent donner lieu au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, et donc on vous propose dans cette libération une révision des conditions d'éligibilité à ces indemnités. Elle vous est proposée afin de se conformer à la réglementation.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 7/09. Et on me dit qu'il y a encore un amendement déposé sur table suite à une erreur matérielle, Daisy.

Mme LUCZAK. Oui alors, c'est un amendement positif. Je vais vous expliquer. Il s'agit du tableau des emplois. On a pour habitude, à chaque séance, de mettre en conformité notre tableau des emplois et d'ajuster par rapport aux besoins de service, mais aussi aux évolutions de postes, ou à l'adéquation entre les recrutements et les niveaux de postes. Donc on a toujours une mise en conformité par rapport aux besoins des services.

Nous avons donc proposé... Nous avons fini notre campagne d'avancements de grade et de promotions internes tardivement, dans le sens où vous savez qu'il y a des propositions : on attend des textes, après on a des propositions, il y a des échanges entre les différentes directions, mais également avec les organisations syndicales. Le résultat vient de se terminer et on a voulu donc avec sur cette délibération pouvoir ajuster et donc intégrer ces promotions internes et ces avancements de grade. C'est pour cela que vous avez un amendement sur table, de façon à pouvoir appliquer dès à présent les promotions pour les agents qui étaient concernés. C'était à l'avantage des agents, donc je remercie la direction des ressources humaines d'avoir fait ce travail tardivement, dans la hâte, mais c'était dans la... Donc vous avez sur table l'ensemble des postes : les créations, suppressions, modifications des postes concernés. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/10

M. LE PRÉSIDENT. Merci, nous passons donc au point suivant le 7/10. Action sociale en faveur du personnel, pour le restaurant.

Mme LUCZAK. C'est Isoline.

M. LE PRÉSIDENT. Ah c'est Isoline.

Mme LUCZAK. Oui c'est Isoline.

Mme GARREAU. Bonjour à toutes et à tous.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, bonjour Isoline.

Mme GARREAU. Je ne sais pas si vous m'entendez.

M. LE PRÉSIDENT. Si, si. Très bien.

Mme GARREAU. Très bien. Bonjour à toutes et à tous. Ce rapport concerne l'action sociale en faveur du personnel. C'est une subvention qui est attribuée au Restaurant Inter Administratif de Melun, tout simplement pour régularisation sur le fonctionnement du restaurant. Il s'agit d'attribuer une subvention à hauteur 2 027,78 euros au titre de l'année 2020. Les crédits nécessaires ont été votés au budget 2022, dans le cadre de l'aide apportée aux associations évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/11

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons maintenant au rapport 7/11. Je vais passer la parole à Sandrine SOSINSKI. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Merci Monsieur le Président. Il s'agit tout simplement du renouvellement de la convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne pour les questions de surveillance médicale de nos agents.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/12

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/12. Là aussi, 7/12, c'est Isoline qui prend la...

Mme GARREAU. Oui, c'est encore moi. Ainsi que le prévoit le Code général des collectivités territoriales, un état des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux est présenté à l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année. Par délibération du Conseil départemental en date du 15 juillet 2021, a été constituée la Commission consultative des services publics locaux. Il vous est donc aujourd'hui proposé de prendre acte de ces différents travaux au titre de l'année 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/13

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/13. Daisy.

Mme LUCZAK. Un rapport également qui a été envoyé tardivement, mais il nous semble important de pouvoir l'intégrer dès cette séance départementale. On en parlait dans la DM et j'en ai parlé aussi à certains moments aujourd'hui. Dans le cadre du Ségur de la santé, différentes mesures sont venues impacter depuis le début de l'année 2022 (on a eu un décret en février, on a eu un décret le 28 avril 2022) de manière automatique les grilles indiciaires de certains cadres d'emploi de la filière médico-sociale. Alors, je vais prendre le temps de vous expliquer, parce que c'est important pour nos personnels concernés dans cette filière.

Le premier décret paru le 28 décembre 2021 est venu impacter les grilles indiciaires de certains cadres d'emploi de la filière médico-sociale dès le 1^{er} janvier 2022. Étaient concernés les infirmiers, les puéricultrices, les cadres de santé paramédicaux, et les techniciens paramédicaux. Au Département de Seine-et-Marne, cela concerne 208 agents. On l'a appliqué sur la paie de mars, avec bien sûr une rétroactivité au 1^{er} janvier 2022. C'était une première application, pour un coût estimé de près de 365 400 euros.

Il y a eu un deuxième décret paru le 28 avril 2022 impactant quant à lui les sages-femmes à compter du 1^{er} avril 2022 (vous voyez : un décret du 28 avril avec application au 1^{er} avril). Cela concerne 17 agents. On l'avait prévu sur la paie de juin, avec une rétroactivité évidemment au 1^{er} avril 2022. C'est un coût, en année pleine, estimé à environ 40 000 euros. Cela concerne 17 sages-femmes.

Et puis nous avons eu le décret du 28 avril 2022 qui était relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale (avant il n'était question que de la fonction publique hospitalière), qui a quant à lui donné la possibilité (ce n'était pas une application d'office, c'était la possibilité) aux collectivités territoriales, sous réserve d'adoption par l'Assemblée délibérante, d'instaurer une prime de revalorisation au bénéfice :

- de certains agents territoriaux de la filière médico-sociale, titulaires ou contractuels, qui exercent des fonctions d'accompagnement auprès des publics fragiles, c'est une prime d'environ 229,61 euros brut mensuels, ce qui n'est pas anodin ;
- pour d'autres agents territoriaux, titulaires ou contractuels, qui exercent les fonctions de médecin au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, en particulier la Protection Maternelle Infantile (PMI), c'est une prime de revalorisation qui les concerne à hauteur de 517 euros brut.

Par ailleurs, on a un décret numéro 2022-738, qui a également été publié le 28 avril 2022, qui prévoit l'octroi d'une prime de revalorisation aux agents de la fonction publique hospitalière exerçant au sein des établissements de l'enfance, dont les foyers d'accueil d'urgence. Afin de permettre aux agents départementaux de la filière médicale et médico-sociale qui sont concernés par ces dispositions, nous avons fait le choix de leur faire bénéficier de ces primes de revalorisation... Et dans un souci de cohérence et d'uniformisation des régimes indemnitaires et primes applicables aux agents du Département dans la perspective de la reprise en régie des foyers de l'enfance, il vous est proposé de mettre en œuvre ces primes de revalorisation dans les conditions prévues par les textes, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} avril.

Il est donc important qu'on délibère aujourd'hui pour pouvoir l'appliquer. La mise en œuvre de ces primes de revalorisation concernera 781 bénéficiaires au Département de Seine-et-Marne, et c'est le fameux coût présenté dans la DM1 de 2 240 000 euros. L'exécutif a fait ce choix volontariste de s'aligner sur les conditions de mise en œuvre dans la fonction publique hospitalière, où ses nouvelles dispositions s'appliqueront automatiquement. Nous proposons donc une première réponse à la tension constatée sur le marché de l'emploi sur ces métiers et nous vous proposons cet ajustement pour éviter une distorsion à compter du 1^{er} janvier 2023

entre les agents de la fonction publique hospitalière à intégrer dans le cadre de la reprise en régie des foyers d'accueil d'urgence et les agents départementaux. Il me semblait important d'aller dans le détail pour que chacun comprenne, au sein des MDS, tous les publics et les agents qui sont concernés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Y a-t-il des demandes de parole ? Je ne reviendrai pas sur ce que je vous ai dit tout à l'heure mais j'ai une vraie réflexion, avec Daisy, sur la problématique de la filière administrative au sein de nos MDS, qui n'est pas touchée par le Ségur de la santé.

Qui est contre ? Abstention ?

Merci. Nous en avons fini avec les rapports de la série 7.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons commencer les rapports de la série 1. Je vais donner la parole à Olivier.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, pour l'adoption du FAC de la commune de Champagne-sur-Seine qui est doté d'une enveloppe de 600 000 euros pour des travaux qui concernent des équipements sportifs et culturels, ainsi que des travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux, et enfin de rénovation de plusieurs rues (rue Grande, rue Lamartine, rue de Sens).

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci. Rapport 1/02. Non, j'ai oublié de demander l'avis de la Commission des finances, Pascal. Mais tu as raison de te manifester.

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Avis conforme.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. 1/02.

M. LAVENKA. Alors, le FAC de Dammarie-lès-Lys qui est doté d'une enveloppe 1 100 000 euros avec le bonus politique de la ville, pour des travaux qui concernent la requalification du centre-ville pour sa phase 3, et un très beau projet d'aménagement de la cour d'école du site du Bois du Lys.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. L'avis de la Commission des finances, Pascal.

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le point 1/03.

M. LAVENKA. Le FAC de Montigny-sur-Loing pour 300 000 euros de subvention Départementale et cela concerne des réfections de voirie.

M. LE PRÉSIDENT. Avis de la Commission des finances, Pascal.

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Merci, le 1/04, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, un très vieux dossier Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui

M. LAVENKA. Il concerne la commune de Claye-Souilly et la construction d'un groupe scolaire, qui est un peu chaotique, pour 300 000 euros. C'est une action unique de ce FAC, avec 1 million d'euros de subvention Départementale.

M. LE PRÉSIDENT. Avis de la Commission des finances, Pascal.

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Merci, le 1/05, Olivier.

M. LAVENKA. Le 1/05 concerne la commune de Ferrières-en-Brie pour une subvention Départementale attendue de 300 000 euros. Cela concerne l'extension d'un groupe scolaire, avec la réalisation de 5 classes supplémentaires, et notamment, par ailleurs, l'extension de la salle de restauration.

M. LE PRÉSIDENT. Avis de la Commission des finances, Pascal.

M. GOUHOURY. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très belle opération. J'ai hâte d'aller voir. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Mme MUNCH. Merci beaucoup. (*Hors micro*)

M. LE PRÉSIDENT. De rien Mireille. Ça nous fait tous plaisir.

Mme MUNCH. À moi aussi. (*Hors micro*)

Rires

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. 1/06, Olivier.

M. LAVENKA. Délibération importante Monsieur le Président, qui concerne notre politique contractuelle, et notamment le règlement des contrats ruraux. Vous vous souvenez qu'en séance, nous avons voté l'augmentation du plafond des contrats ruraux de 370 000 à 500 000 euros. Donc cela a été fait à la fin de l'hiver dernier, et nous délibérons aujourd'hui sur la modification du règlement des contrats ruraux. Donc Région, et les quatre départements de Grande Couronne.

Vous dire trois choses importantes à retenir. La première, et c'est un combat de longue date avec nos amis de la Région qui jusqu'alors avaient du mal à se laisser convaincre et qui le sont enfin, concerne l'éligibilité au financement dans le cadre des contrats ruraux des aménagements réalisés par les communes sur les routes départementales en cœur d'agglomération. Ce n'était pas possible jusqu'alors ; ça le devient. C'est très important pour nos communes. Très important, et cela va permettre de débloquer beaucoup de dossiers en cœur d'agglomération sur des routes Départementales. J'ai plusieurs noms de communes en tête qui attendent depuis longtemps de pouvoir faire un contrat rural spécifique sur des RD en cœur d'agglomération. Donc, c'est levé, et c'est important.

Deuxième évolution à souligner, c'est la durée du contrat. Alors, pour être assez simple : le contrat reste d'une durée de trois ans. C'est le droit commun, en revanche on s'aperçoit à l'épreuve des faits que souvent, le contrat ripe un peu, est décalé, que les communes nous demandent des avenants. Donc il y aura la possibilité de passer automatiquement de trois à cinq ans, sans qu'il y ait d'avenant. Le contrat peut se terminer en trois ans, auquel cas il y a un contrat qui se poursuit sans période de carence ; ou en cinq ans si les communes n'ont pas achevé leurs travaux dans la durée de trois ans initialement prévue.

Dernière évolution sur laquelle j'insiste, c'est l'article 7, vous l'avez vu, qui chamboule fortement les choses puisque dorénavant le Département ne se contentera pas d'instruire les dossiers, mais les déposera par ailleurs pour le nom des communes, et délibérera en première instance ; alors que jusqu'à présent, c'était la Région qui délibérait. C'est donc important pour notre Département et pour l'ensemble des Départements, puisqu'on prend vraiment la main, de manière très importante, sur l'ensemble du fil de l'eau et du fil de vie d'un contrat rural.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait Olivier, merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/07.

M. LAVENKA. Cela concerne l'adoption de contrats ruraux pour la commune de Jablines, et le syndicat d'écoles qui regroupe les communes de Saint-Cyr-sur-Morin et Saint-Ouen-sur-Morin.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/08.

M. LAVENKA. Un avenant au contrat rural de Choisy-en-Brie qui n'a pas achevé ses travaux et qui sollicite un avenant jusqu'au 13 novembre 2023.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, avis de la Commission des finances, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/09. Toujours Olivier.

M. LAVENKA. Oui, ça concerne les contrats-cadres et la région. Nous sommes appelés à délibérer pour valider la prorogation du principe d'un cofinancement région-Département dans le cadre du dispositif (qui est pour le coup purement régional) du contrat d'aménagement régional.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Quel était l'avis de la Commission des finances, Pascal.

M. GOUHOURY. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/10, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, très rapidement : cela concerne un déclassement d'une section de voirie sur une départementale, la 105, sur la commune d'Annet-sur-Marne. Ça concerne 170 mètres de voirie. Il y a évidemment une convention qui va venir acter, avec versement d'une soulte de 22 000 euros et un accord parfait entre le Département et la commune d'Annet.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Vincent.

M. PAUL-PETIT. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ?

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. La 1/11 maintenant Olivier.

M. LAVENKA. Toujours un déclassement, cette fois-ci sur la RD 9e sur la commune de Juilly. Le linéaire est un peu plus important : on est sur 500 mètres environ de voirie. Il y a évidemment également un accord entre la commune et le Département sur les conditions de ce déclassement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Quel était l'avis de la Commission des finances, Vincent.

M. PAUL-PETIT. Avis également conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/12

M. LE PRÉSIDENT. Rapport 1/12, et là je vais passer la parole à Jean-Marc CHANUSSOT. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Il s'agit d'un aménagement sur des routes Départementales au niveau du collège Jules Verne, sur les communes de Provins et Poigny. Cet aménagement c'est la création d'un giratoire au droit du collège, et de deux points d'arrêt supplémentaires qui sont créés au niveau du carrefour à réaménager et du giratoire existant. Le Département sollicitera bien évidemment les subventions auprès de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités.

M. LAVENKA. Merci. Des questions ? Non, c'est clair pour tout le monde. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

N° 1/13

M. LAVENKA. Le 1/13 concerne la viabilité hivernale et l'organisation, la formalisation pardon, du dispositif d'intervention de nos agriculteurs. Ils interviennent, vous le savez, depuis longtemps. On va donc essayer de solidifier un peu les conditions juridiques dans lesquelles ils interviennent, puisqu'ils sont considérés comme des collaborateurs de service public en l'occurrence ; et vous savez que nous avons voté les crédits correspondants à hauteur de 150 000 euros. Nous allons mettre à disposition des agriculteurs volontaires des lames de déneigement qui vont leur permettre d'intervenir sur le réseau de niveau 3 sur lequel ils interviennent (parfois de niveau 2 d'ailleurs) dans nos communes, au cours d'épisodes neigeux et de verglas.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Non, c'est clair pour tout le monde. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

N° 1/14

M. LAVENKA. Béatrice pour un point qui concerne l'augmentation de capital de la SEM Aménagement 77.

Mme RUCHETON. Oui, merci. L'augmentation du capital SEM Aménagement 77 pour la création d'une société de type foncière pour la redynamisation économique des territoires de Paris-Vallée de la Marne et de Marne et Gondoire. Cette société prendrait la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) avec un capital initial de 4,2 millions, avec la répartition entre la Caisse des dépôts et consignations, la CCI de Seine-et-Marne et la SEM Aménagement 77. La création d'une telle société demande de procéder à l'augmentation de capital. Le conseil Départemental n'entend pas souscrire à cette augmentation de capital ; toutefois, l'accord du Département est nécessaire pour cette augmentation de capital et d'autre part, pour la création du type de foncière de cette société. Merci.

M. LAVENKA. Très bien, merci Béatrice. Des questions, des remarques ? Oui, Virginie.

Mme PASQUIER. Juste une question Olivier : qui sont les sept représentants de la société, du Conseil départemental au profit de la société ?

M. LAVENKA. Alors, est-ce que Yann peut nous répondre. Ah. Le son.

M. DUBOSC. Oui, Olivier. Alors je ne les ai pas tous en tête mais nous avons Vincent, nous avons Smaïl, nous avons au niveau du Conseil départemental... Il y a moi-même bien évidemment, en tant que Président, et je n'ai plus les autres en tête. Mais voilà, on a une majorité de conseillers qui sont issus des communes ou des intercommunalités, notamment de Paris-Vallée de la Marne, et de Marne et Gondoire.

Je tenais à insister effectivement aussi sur la nécessité que nous avons de procéder à cette création, puisque nous avons, notamment sur Paris-Vallée de la Marne, énormément de points qui pourraient permettre effectivement à la société d'intervenir, y compris dans la reprise, l'achat de commerces en vue de pouvoir les remettre sur le marché. À Marne et Gondoire, cela peut aussi se mettre en place au niveau des friches industrielles, qui sont dans les anciennes zones des phénomènes assez complexes. Donc, la Seine-et-Marne Aménagement 77...

Interférences visioconférence

Rires

M. LAVENKA. Daisy, on t'entend très bien.

Rires

M. DUBOSC. Donc voilà, sur les friches industrielles, il y aura une intervention possible de la part d'Aménagement 77. Pour l'instant, cela ne concerne que deux territoires : Paris-Vallée de la Marne, et Marne et Gondoire. Les deux conseils communautaires ont validé le projet. Voilà ce que je pouvais vous en dire. C'est un très beau projet qui permet un vrai outil d'intervention au niveau du Département.

M. LAVENKA. Très bien. Merci Yann. On complète la liste tout de suite Virginie.

M. DUBOSC. Oui, je ne l'ai pas en tête.

M. LAVENKA. Sous le contrôle de Yann, je voulais dire qu'en commission, nous avons évidemment souligné que si d'autres territoires (et je sais que ça évolue dans certains territoires, notamment plus urbains) souhaitent bâtir le même type de partenariat qu'Aménagement 77, mais je parle sur ton contrôle Yann, il y sera évidemment très favorable.

M. DUBOSC. Oui, absolument. On a maintenant cette expérience qui pourra être mise à disposition.

M. LAVENKA. Très bien. Pas d'autres prises de parole ? Pas d'avis contraire ?

M. GAUTIER. On avait juste également noté sur la commission qu'il y avait une évolution quand même de la gouvernance de la SEM.

M. LAVENKA. Oui c'est vrai.

M. GAUTIER. Qui fait que maintenant on passe à 7, entre les représentants du Conseil départemental et les autres représentants. Mais j'avais bien noté aussi que c'était une évolution réglementaire qui était nécessaire. Ça peut aussi être un point de vigilance.

M. LAVENKA. Souhaité par la Chambre régionale des comptes.

M. DUBOSC. Absolument.

M. LAVENKA. Sophie, vous avez la liste ? On vous écoute.

Mme PIEDELOUP, *Secrétaire aux Assemblées* : M. Yann DUBOSC, M. Denis JULLEMIER, M. Vincent PAUL-PETIT, M. Thierry CERRI, M. Xavier VANDERBISE, M. Bernard COZIC et M. Smail DJEBARA.

M. LAVENKA. Très bien, merci Sophie. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

M. DUBOSC. Merci beaucoup.

M. LAVENKA. Merci Yann.

N° 1/15

M. LAVENKA. Je passe la parole à Thierry pour un avenant à la convention entre notre Département et Seine-et-Marne Numérique.

M. CERRI. Merci. Le présent rapport a pour objet la modification par avenant du montant de l'autorisation de programme 2022, et la précision des modalités de versement de la subvention correspondant au syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, suite à l'accélération des travaux de déploiement de la fibre. Les autorisations de programme de la première convention ont toutes déjà fait l'objet de conventions respectives d'affectations de crédits.

Une convention entre le Département de Seine-et-Marne le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique relative à l'attribution et au versement de subvention d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique et affectation d'autorisation de programme 2022 a été approuvée lors du Conseil départemental en date du 4 février 2022.

Il s'agit tout simplement maintenant d'approuver l'avenant n°1 à cette convention, joint à l'annexe 1 et à la présente délibération, qui permettra de modifier, et surtout d'augmenter, l'autorisation de programme de 3 millions à 3,5 millions suite à la DM1 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Thierry. Quel était l'avis de la Commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/16

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1/16, Nolwenn LE BOUTER.

Mme LE BOUTER. Il s'agit d'un accord de coopération entre la société Orange et le Département de Seine-et-Marne. Forts de plusieurs années de relation étroite autour du numérique et de la valorisation du patrimoine, le Département et Orange souhaitent approfondir leur coopération au service de la Seine-et-Marne et de ses habitants. Ils conviennent donc de s'associer pour œuvrer conjointement à l'attractivité du territoire autour de six thématiques : la sécurité, et en particulier la cybersécurité et le cyber-harcèlement, la formation dans le domaine de l'insertion, le développement durable et l'environnement, le tourisme et le patrimoine, le sport, et enfin l'exploration de nouveaux usages.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Nolwenn. Alors, l'avis de la commission Culture, Véronique. Avis conforme. Je ne sais pas moi. Bouchra, pour Jeunesse et Sports ?

Mme FENZAR-RIZKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard, pour Solidarités ?

M. COZIC. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Et donc pour les Finances, Isoline.

Mme GARREAU. Conforme également.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/17

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donc passer maintenant au rapport 1/17. Je donne la parole à Olivier MORIN, qui doit être en visio. Olivier.

M. MORIN. Bonjour à tous. Bonjour à tous. Voilà, ça concerne un accord de coopération entre la société APRR et le Département de Seine-et-Marne. Partageant la volonté de renforcer les dynamiques territoriales et de favoriser les mobilités de demain au service de la Seine-et-Marne et de ses habitants, le Département à la société APRR, concessionnaire de l'État d'un réseau d'autoroutes sur le territoire seine-et-marnais, conviennent de s'engager à travers un accord de coopération. Ils souhaitent œuvrer conjointement à l'attractivité du territoire et déployer des actions en faveur de l'animation culturelle et touristique, de la mobilité, de l'environnement, de la sécurité des usagers, de l'emploi et de l'insertion.

Alors, ça concerne 110 km sur le territoire seine-et-marnais, répartis sur l'A5, l'A6 et l'A77. Vous avez dans la note de présentation les différents axes de coopération. Vous avez également, joint au dossier, l'accord de coopération qui détaille chacun des axes. Donc, j'insisterai plus particulièrement sur celui qui peut me concerner, sur l'attractivité du territoire, notamment sur tout ce qui concerne le tourisme et la culture, puisque les aires de repos seront aménagées afin d'informer les personnes qui viennent s'arrêter quelques minutes, savoir ce qui se passe sur notre Département au niveau de la culture et du patrimoine. Et puis nous aurons aussi des signalétiques renforcées sur les portions d'autoroutes. Il y aura 35 panneaux implantés. Vous avez aussi le type de panneau qui est présenté, avec des couleurs qui nous sont malheureusement imposées. Ils sont bien : on les voit, c'est un peu extraordinaire de temps en temps. Mais on aura nos grands sites seine-et-marnais qui seront répertoriés sur les portions d'autoroute traversant notre Département.

Voilà grossièrement rappelé... Il y a aussi des actions en faveur de l'emploi et des actions en faveur de l'environnement, de la sécurité et des mobilités. Donc, tout cela est bien repris et détaillé dans l'accord de coopération. Je vous demande, bien évidemment, d'accepter de le voter favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Olivier. Quel était l'avis de la Commission des finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. La Culture, Véronique.

Mme VEAU. Favorable

M. LE PRÉSIDENT. Des Solidarités, Bernard ?

M. COZIC. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous rentrons dans les rapports de la série 2, et je donne la parole à Xavier.

M. VANDERBISE. Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. En effet le rapport de 2/01 concerne ce matin CantiNéo. Chaque année, nous sommes amenés à fixer les tarifs élèves et également la grille des tarifs commensaux ; mais aujourd'hui, tout particulièrement, il vous est proposé de faire évoluer le dispositif CantiNéo.

Alors vous avez eu un amendement parce qu'il y a eu une erreur dans l'envoi du premier rapport. Aujourd'hui on vous propose quatre tranches : la première qui sera caractérisée par un quotient familial de la CAF inférieur ou égal à 300 euros et permettra aux familles de bénéficier d'une aide s'élevant à 2,21 euros par repas ; la tranche intermédiaire, entre 301 et 450 euros, permettra une aide de 2 € par repas ; la troisième tranche, entre 451 et 650 euros, aura une aide s'élevant à 1,77 euro par repas ; et la dernière tranche sera ajoutée pour les familles dont le quotient familial sera compris entre 650 et 800 euros, et elles auront le droit à une aide d'1 euro par repas.

Je voudrais préciser que nous estimons pour la prochaine rentrée scolaire une augmentation de 53 % qui permettrait de dépasser les 13 700 bénéficiaires de CantiNéo ; et vous dire également que c'est plus de 500 000 euros supplémentaires en faveur de ce dispositif par la création de cette nouvelle tranche, afin de renforcer la progressivité. La prochaine étape sera en 2024, avec la tarification unique afin que nos collégiens, qu'ils soient tout au nord à Crouy, où qu'ils soient au sud à Château-Landon, puissent bénéficier du même tarif, en intégrant bien entendu une tarification sociale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, alors Marianne MARGATÉ dans un premier temps, et Sara après.

Mme MARGATÉ. Très rapidement, pour remercier de l'envoi de cette modification, car en effet la version initiale n'avait pas pris en compte ma remarque au groupe de travail. Il aurait été en effet incompréhensible et injustifiable qu'en cette période où le coût de la vie pèse sur les familles seines-et-marnaises, l'aide CantiNéo soit diminuée de moitié pour celles situées dans la tranche de quotient entre 600 et 650 euros ; c'est-à-dire, pour avoir à l'esprit ce que cela signifie en termes de pouvoir d'achat, un couple avec deux enfants percevant moins de 1 950 euros par mois. Cette erreur matérielle, si elle avait été appliquée, aurait eu une conséquence défavorable très directe auprès de ces familles qui sont des familles en situation de pauvreté. C'est donc une bonne chose que cela ait pu être rectifié.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marianne. Sara.

Mme SHORT-FERJULE. Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, vous le savez, nous avons mis avec nos partenaires de gauche et écologistes la mise en place d'un quotient familial pour la restauration scolaire au cœur de nos priorités lors des élections de juin dernier.

Cette proposition avait vocation à ouvrir le plus largement possible l'accès à la restauration scolaire, notamment aux familles qui aujourd'hui reculent en raison du coût. Cette réalité est déjà plus difficile avec les effets de la crise sanitaire sur les familles les plus précaires. Elle le sera chaque mois plus encore avec le retour d'une inflation importante qui fait fondre le peu de pouvoir d'achat qui restait à certaines familles. Or, le nouveau dispositif de restauration scolaire devra attendre la rentrée de 2024. C'est dans ce cadre que vous avez souhaité améliorer dès à présent le dispositif CantiNéo77 en ajoutant une tranche et en augmentant la progressivité. Je remercie également de la modification prise en compte concernant la dernière tranche.

Nous ne pouvons que nous en réjouir puisque cela permettra un certain nombre de familles d'être mieux aidées ; et surtout à plus de familles d'être accompagnées. Nous voterons donc favorablement cette proposition, en saluant cette ambition et sa portée. Pourtant nous savons qu'il y a encore trop de non-recours sur ce dispositif. Ce chantier est urgent et ne peut attendre le déploiement du nouveau dispositif à la rentrée de 2024. Nous restons donc naturellement prêts à y travailler avec vous pour trouver les meilleures pistes d'amélioration de notre dispositif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sara. Y a-t-il des demandes de parole ? Ça a été dit, je le rappelle quand même : malgré une augmentation importante des denrées alimentaires (quasiment 3,8), il n'y aura aucune augmentation de la tarification ; ce qui est là aussi un effort qu'il faut souligner quand même.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 2/02. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors juste avant, je voudrais préciser à l'ensemble de mes collègues que l'ensemble de nos collègues a été victime ce matin pendant 40 minutes d'un noir complet au niveau informatique. Cela ne venait pas de notre direction des services numériques, mais d'une panne nationale sur le réseau RENATER ; donc si vous êtes interpellés, sachez que l'ensemble de nos collègues a été tenu informé.

Le rapport de 2/02 concerne la convention qui a été établie entre le Département et la Communauté d'agglomérations Paris-Vallée de la Marne au sujet de la restauration du collège de l'arche Guédon à Torcy. Il vous est demandé de valider les modalités de remboursement que nous faisons à la Communauté d'agglomérations, où vont manger les collégiens.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/03, Jacques Amyot, Xavier.

M. VANDERBISE. C'est un peu dans le même style : du fait de leur proximité géographique liée à l'ancienne cité scolaire, le collège Jacques Amyot et le lycée du même nom ont développé un partenariat d'organisation entre les deux établissements. La présente convention qui vous est soumise a pour objet de contractualiser cette organisation en définissant les modalités de fonctionnement de la restauration des collégiens et des commensaux au lycée, et de définir le cadre de la mutualisation.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Merci, rapport 2/04. Je passe la parole à Nathalie BEAULNES-SERENI. Nathalie.

Mme BEAULNES-SERENI. Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Depuis plusieurs années, notre Département entretient un partenariat avec l'Université Gustave Eiffel au bénéfice d'une stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation sur le territoire seine-et-marnais. Le Département souhaite aujourd'hui accompagner le développement de cette université en apportant son soutien à la création d'une fondation partenariale réunissant des acteurs privés et publics et ce, en qualité de membre fondateur, tout comme nous l'avons fait avec l'UPEC dont nous sommes également membre fondateur.

Cette fondation ambitionne de devenir un levier efficace de la mobilisation des personnes qui pensent les villes en leur donnant les moyens de bâtir un avenir urbain cohérent avec les enjeux environnementaux, sociaux, économiques, sécuritaires et sanitaires auxquels nous avons à faire face. Cette fondation accompagnera l'université dans son ambition d'affirmer son statut d'acteur référent sur le développement des connaissances et des solutions pour les villes durables.

Trois axes vont guider son plan d'action : soutenir l'égalité des chances pour tous les étudiants et favoriser l'engagement dans la conduite de projets innovants ; développer la recherche transdisciplinaire et l'innovation collaborative à fort impact sociétal pour relever les défis des villes et des territoires ; et enfin, transformer les campus en laboratoires urbains pour expérimenter les innovations qui feront les villes de demain. Ce projet enrichira le fondement de notre action publique en favorisant la rencontre entre acteurs publics et privés, et il permettra l'émergence d'idées nouvelles sur nos manières de travailler et de concevoir nos politiques publiques.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nathalie. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Virginie.

Mme PASQUIER. Juste, dans le projet de convention, il y a l'engagement financier du conseil Départemental. À quelle hauteur aujourd'hui concevez-vous cet engagement financier pluriannuel ?

M. LE PRÉSIDENT. Nathalie.

Mme BEAULNES-SERENI. L'idée est effectivement de faire un partenariat qui soit le même que celui que nous avons avec l'UPEC, pour des questions d'égalité de territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce qu'on peut rappeler le montant de l'accompagnement de l'UPEC. Marc. Je ne l'ai plus en tête personnellement.

M. BORIOSI, Directeur général adjoint Éducation : 50 000 euros par an. C'est sur 5 ans. Donc le montant de la fondation, c'est 250 000 sur la totalité de la période.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT. Julie.

Mme GOBERT. Effectivement, c'est pour saluer la continuité de cet engagement vis-à-vis des universités qui, soit se situent directement sur notre territoire, soit à proximité immédiate, comme pour Créteil, et qui continuent à irriguer notre territoire. Sur les deux délibérations qui se suivent, il y a cet enjeu extrêmement important dont on ne cesse de discuter : pouvoir vraiment avoir sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais des antennes, voire même la création de filières ; puisqu'en fait on sait que l'accessibilité à l'enseignement supérieur est aussi un problème de proximité, d'accessibilité en termes physique à ces lieux.

Donc vraiment quelque chose à saluer, et peut-être, une petite question quant au fait de transformer les campus en laboratoires urbains, ce qu'ils sont déjà, notamment sur Champs-sur-Marne où on a beaucoup d'expérimentations qui se déroulent. Nous, nous essayons de lutter déjà au niveau notre agglomération (mais il faudrait que cela se fasse aussi au niveau de

la Seine-et-Marne) pour que ces expérimentations irriguent l'ensemble des territoires, et pas seulement les campus. C'est souvent très porteur pour changer nos territoires pour aller justement vers l'adaptation aux changements climatiques (on a beaucoup à apprendre, notamment sur les enjeux d'îlots de chaleur, ou sur la qualité des eaux qui est déjà un travail fait par nos services) et pour s'engager globalement, mais cela viendra sans doute plus tard, sur des gros projets comme One Health ou One Water, où beaucoup d'argent est mis par l'État, et qui échappent un peu à nos structures, mais qui nous permettent de réfléchir aux grosses problématiques de demain, notamment sur la santé environnementale, etc.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Moi je retiens qu'effectivement (d'ailleurs ça avait été plus ou moins annoncé en fin de quinquennat par la ministre de l'Enseignement supérieur), il y avait cette volonté d'éclater des antennes sur les territoires, et ne pas reconcentrer tout sur Paris, ou sur les grandes villes. Il n'y a pas que l'Île-de-France qui soit concernée en la matière. J'ose espérer que cette réflexion qui avait été commencée sera à nouveau prolongée, et surtout qu'elle se concrétisera par des vraies décentralisations de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire ; et plus particulièrement sur le nôtre où on a des secteurs qui sont complètement oubliés en termes d'enseignement supérieur. Merci.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Rapport 2/05. Nathalie toujours. Donc on est dans le...

Mme BEAULNES-SERENI. Cette fois-ci, on est sur l'UPEC, notre deuxième université, pour laquelle on a conventionné en 2020 dans le cadre d'une convention de partenariat et d'objectifs. La première manifestation ce partenariat est un projet de développement du campus universitaire de Fontainebleau. Je vous en rappelle les grandes lignes. C'est un partenariat avec la Ville de Fontainebleau et avec la Région Île-de-France. Il s'articule autour de plusieurs pôles : le Pôle Santé Sud 77 avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'école de kinésithérapie ; le transfert de l'IUT Fontainebleau dans un campus unique de centre-ville ; et d'autres composantes qui pourront être développées comme une filière langues étrangères appliquées, des classes préparatoires, une formation STAPS, entre autres. Concrètement, le campus va intégrer dès la rentrée scolaire 2022, les masters de l'École Internationale d'Études Politiques, qui formera de la licence au doctorat, avec 2 licences et 3 masters axés Sciences politiques générales et internationales, et Administration publique.

La première phase des travaux de cette école d'études politiques pour la rentrée scolaire 2022, qui sera installée donc, et nous avons voté en 2021 une subvention d'un million d'euros. Il s'agit donc de nous prononcer maintenant sur la deuxième phase des travaux pour un montant de 2 millions en 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nathalie. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

Simplement, à titre d'information, sachez qu'avait été envisagée (c'est toujours d'ailleurs d'actualité) l'installation de Sciences Po sur Fontainebleau, mais qu'il y avait eu un avis négatif de l'ensemble des autres directeurs de Sciences Po. J'ai fait, au nom du Département, une lettre d'appui pour l'installation de Sciences Po à Fontainebleau. Maintenant, vous dire si cela sera suivi d'effet, je n'en sais rien. Je regarde cela avec beaucoup d'attention, mais je n'ai pas la réponse à vous donner aujourd'hui.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Rapport 2/06, je passe la parole à Emma ABREU. Emma.

Mme ABREU. Merci Monsieur le Président. Ce rapport concerne tous les cantons. Dans le cadre des orientations relatives à la politique culturelle et pour contribuer à une meilleure lisibilité de l'action territoriale en la matière, le Département renforce les synergies entre sa Direction des affaires culturelles et l'association Act'Art (action artistique en Seine-et-Marne). Pour ce faire, je vous propose de vous prononcer sur le présent projet de convention ci-joint : cadre pluriannuel définissant les objectifs et les moyens permettant une programmation culturelle ambitieuse, sur une durée de trois ans.

En parallèle de cette convention-cadre, une convention de réalisation fixe les modalités de versement de la subvention de fonctionnement et la programmation culturelle de l'année en cours. En effet, chaque année, une convention de réalisation annuelle précisera la programmation de l'association et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement qui lui est allouée.

Pour 2022, je vous rappelle qu'une avance de trésorerie avait été décidée lors de la séance du 4 février dernier. Pour rappel, le montant de cette subvention s'élève à 1 185 700 euros. Cette subvention a donc été versée avec 30 % en février, un deuxième acompte de 50 % en juin et le solde de 20 % en octobre. Je vous remercie donc de vous prononcer sur ce dossier, et si vous êtes d'accord, de l'adopter.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Emma. L'avis de la Commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. MORIN. Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, bien sûr, bien sûr, c'est pour ça. Oui Olivier. Il n'y a pas de soucis.

M. MORIN. J'interviendrai après. Je dirai quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT. Alors. Qui est contre ? Abstention ? Merci. Oui Olivier.

M. MORIN. Je tiens à remercier le Département pour son aide constante à Act'Art au niveau de ses activités, ce qui nous permet au niveau du Département d'intervenir auprès de publics et de territoires éloignés de la culture. Il faut quand même le savoir. Les actions d'Act'Art sont de plus en plus réparties sur le territoire et appréciées de toutes les communes, mais aussi auprès des MDS car nous allons mettre en place une aide... Enfin une aide, des animations culturelles dans les MDS. Je pensais que c'était important de le signaler pour le public éloigné de la culture, pour lui faire découvrir, soit du théâtre, soit autre chose, et y participer en même temps. Voilà. Merci en tout cas de cette aide constante.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Merci pour ce que tu fais, et merci à Act'Art. Notamment, les interventions dans les MDS et les retours que j'ai sont très positifs. Je ne sais plus si on a voté. Si on a voté.

N° 2/07

M. LE PRÉSIDENT. On passe à la 2/07. Je passe la parole à Véronique.

Mme VEAU. Cela concerne le périmètre du budget annexe « Boutiques » qui a été créé en 2005 pour permettre la gestion des opérations commerciales qui sont réalisées par les boutiques des musées départementaux. Ce périmètre doit s'élargir pour permettre l'intégration de dépenses inhérentes à des actions commerciales organisées au sein des équipements culturels départementaux, et particulièrement dans l'enceinte du château de Blandy-les-Tours.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Quel était l'avis de la Commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/08

M. LE PRÉSIDENT. Point 2/08. Encore Véronique.

Mme VEAU. Comme vous le savez, nous voulons la lecture pour tous, et sur tous les territoires. Nous souhaitons donc ouvrir le CDI du collège les Tournelles de Villiers-Saint-Georges pendant les heures de fermeture de l'établissement en tant que médiathèque publique, afin d'offrir un accès à la culture et à l'information au plus grand nombre. Pour cela, il va falloir faire une extension. Il convient donc de lancer au préalable une consultation pour la désignation du maître d'œuvre, d'approuver le programme technique de l'opération, et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération de 2 690 000 euros TTC, dont 1 770 000 euros TTC pour les travaux. Vous pouvez quand même mettre « valeur en juin » puisque vous savez que les travaux en ce moment augmentent.

Interférence

M. LE PRÉSIDENT. C'est bon Véronique. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui Sara.

Mme SHORT-FERJULE. Monsieur le Président, Chers Collègues, donc tout comme CantiNéo, je vais à nouveau vous féliciter pour cette action. Il ne va falloir non plus trop vous y habituer.

M. LE PRÉSIDENT. Ne vous inquiétez pas. Par les temps qui courent, vous savez on est contents quand on dit des choses biens de nous.

Rires

Mme SHORT-FERJULE. Vous nous proposez aujourd'hui d'engager des travaux d'extension du CDI du collège les Tournelles afin de rendre accessible cet équipement à tous, en dehors des heures scolaires. Nous tenons à saluer particulièrement cette initiative, comme j'ai pu le dire en commission, qui prend en compte l'exigence d'ouvrir les équipements publics des collèges en dehors des périodes d'occupation scolaire. Chacun comprend bien que cela n'a pas de sens de construire des bâtiments culturels ou sportifs pour qu'ils restent fermés six mois par an. Et pourtant, pendant des décennies, ces équipements (CDI, gymnases, stades) ont été justement construits pour que l'on ne puisse pas y entrer de l'extérieur, que l'on ne puisse pas les utiliser en dehors de l'utilisation de l'équipement scolaire. Et ce que vous engagez aujourd'hui au collège les Tournelles, ce que nous engageons depuis quelques années dans les programmes neufs, n'est pas qu'un problème de locaux : il s'agit d'une révolution éducative.

À Villiers-Saint-Georges, cette ouverture est possible dans la mesure où il y a une expérience ancienne de coopération entre le collège et la Ville. C'est remarquable et pourtant, cette coopération, ce lien permanent école-habitants, collège-habitants, devrait être la règle partout. Oui, il y a besoin de tout un village pour favoriser la réussite scolaire, et toute la population doit pouvoir trouver sa place dans cette réussite. Les équipements publics sont plus, nous le savons tous, que leur destination première : ils ont un rôle de passeur qui ne peut être que renforcé quand l'expérience scolaire est vécue différemment, mais dans le même lieu, avec sa famille et ses amis.

Le lien à l'école, le lien à l'apprentissage ne peuvent qu'en être améliorés. Donc, bien entendu Monsieur le Président, nous voterons cette délibération en nous félicitant de cette initiative. Nous vous engageons également à accélérer le mouvement, notamment sur les gymnases pour qu'ils puissent être mis à disposition d'associations locales (nous nous engageons, oui effectivement) qui ont tant besoin de créneaux d'entraînement dans toutes les communes de notre Département. Cela implique plus que des conventions, parfois des travaux de sécurisation entre équipements et collèges, toujours l'accompagnement des équipes éducatives et de direction des établissements pour ouvrir plus largement leurs équipements. Ce

travail est complexe et il sera long. Nous le pensons pourtant nécessaire, et comptons sur vous pour le faire avancer tout au long de ce mandat.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sara. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Moi, je peux vous dire que cette réflexion que nous avons eue à la fois avec Xavier VANDERBISE, Christian ROBACHE, Véronique VEAU et Bouchra pour la partie sportive, c'est vraiment cette volonté d'ouvrir nos collèges dans des secteurs où parfois il n'y a pas d'autres équipements.

Vous l'avez dit : sur la culture - et c'est la raison pour laquelle Jouy le Châtel aura aussi cette possibilité d'ouverture au public- pour la lecture ; mais aussi comme nous l'avions vu, et vous l'aviez voté en son temps, l'augmentation des crédits UNSS pour que le mercredi, un plus grand nombre de jeunes, dans certains collèges où c'est le seul moment ils peuvent faire du sport à côté de chez eux, puisse le faire.

On se heurte aujourd'hui à quelques soucis. Nous sommes en train de les régler. Mais cette volonté, c'est effectivement... On a des équipements, qu'on puisse en bénéficier le plus facilement possible.

Je ne cache pas, et vous serez certainement amenés dans les semaines qui viennent à revoir une convention sur laquelle je travaille avec d'autres acteurs qui « méritent » aussi qu'on on discute avec eux, qu'on voit avec eux comment on peut faire les choses. C'est un peu plus compliqué, pour diverses raisons, mais nous serons amenés à en parler ensemble, tous ensemble, sur cette volonté que nous avons tous, je pense, tous au sein du Département, d'ouvrir au maximum nos collèges quand on peut le faire. Merci.

Qui est contre donc ? Abstention ? Merci.

N° 2/09

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 2/09 et je redonne la parole à Véronique VEAU, si elle a encore gardé sa voix.

M. PAUL-PETIT. Il y avait un avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pardon ?

M. PAUL-PETIT. Il y avait un avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, il y avait un avis conforme. Oui, je ne l'ai pas demandé à Vincent ?

M. ALPHAND. Si.

M. LE PRÉSIDENT. Si je l'avais demandé.

M. ALPHAND. Je crois.

Rires

M. LE PRÉSIDENT. Vincent, tu es d'accord ? La Commission des finances était d'accord ?

M. PAUL-PETIT. Je confirme l'avis conforme.

Rires

Mme VEAU. Nous souhaitons faire évoluer l'organisation et les conditions d'attribution des subventions aux porteurs de projets dans les domaines de l'histoire et de la généalogie, afin d'harmoniser la gestion des dispositifs existants et de prendre en considération l'ensemble des activités en lien avec la recherche historique et la valorisation du patrimoine écrit et vernaculaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup Véronique. Nous n'allons pas oublier Vincent, pour l'avis de la Commission des finances.

M. PAUL-PETIT. Qui est conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/10

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 2/10, Véronique.

Mme VEAU. Je n'y vois plus clair. Le Département poursuit sa politique... Je n'y vois plus clair. C'était la voix, maintenant c'est la vue. Cela devient terrible. Terrible.

Rires

M. LE PRÉSIDENT. Nous assistons à un vieillissement en direct. Je ne vous cache pas que, de la place qu'est la mienne, c'est assez surprenant.

Rires

Mme VEAU. Notre Département poursuit sa politique d'enrichissement des collections des Archives départementales, dont les documents d'origine publique ou privée sont classés et inventoriés. Afin de compléter ces fonds historiques des Archives départementales versées par des administrations publiques du ressort du Département ou situées géographiquement dans le Département, le Conseil départemental veille à acquérir aussi des documents d'origine privée ; soit par don, soit par achat. Nous avons quelques entrées remarquables, comme le mandement de Louis XI du 11 mars 1482 relatif à la levée d'un impôt exceptionnel sur la Ville de Nemours.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Reprends ton souffle quand même. Avis de la Commission des finances, Vincent.

M. PAUL-PETIT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Simplement pour vous dire, Chers Collègues, que vous avez, dans le coin, les dernières acquisitions. Si vous voulez aller les voir, n'hésitez pas. Il y a des choses qui sont vraiment surprenantes. On peut remercier Joseph, notre Directeur des Archives départementales, qui me disait... Notamment, rappelez-vous, nous avons validé le fait de pouvoir monter des expositions dans certaines communes à partir des archives départementales pour raconter l'histoire de telle ou telle commune. Pour l'instant, nous avons quatre projets sur lesquelles les Archives départementales travaillent. C'est quand même pas mal.

Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/11

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 2/11. Je suis désolé, Véronique.

Mme VEAU. Partageant la volonté de renforcer leurs dynamiques territoriales, le Département et le château de Fontainebleau conviennent d'approfondir leur partenariat, et de s'engager à travers un accord de coopération pour œuvrer conjointement à l'attractivité du territoire et déployer des actions autour de la culture et du patrimoine, de l'environnement, de la biodiversité du développement durable, de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion. Donc, un partenariat renforcé avec le château de Fontainebleau.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Nous allons demander l'avis de la Commission aménagement du territoire, Olivier.

M. LAVENKA. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Solidarités, Bernard.

M. COZIC. Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Environnement.

Mme RUCHETON. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Finances, Vincent.

M. PAUL-PETIT. Avis favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons arriver dans les rapports de la série 3. Je vais passer la parole à Nolwenn pour le 3/01.

Mme LE BOUTER. Donc, dans le prolongement du dispositif Team 77 Équipements qui avait été mis en place fin 2018 pour soutenir les CPJ en vue des Jeux olympiques et paralympiques, il s'agit d'accompagner de nouveaux projets qui ont été labellisés tardivement, au titre des équipements de développement local s'inscrivant dans une dynamique d'héritage pour le territoire. Il est donc ainsi proposé la création d'un nouvel équipement à Chelles, un autre à Bailly-Romainvilliers, à Pontault-Combault ainsi qu'à Melun ; et donc d'attribuer les subventions correspondantes pour un montant total de 594 716 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nolwenn. Profitons de Paris 2024 pour continuer à investir quand tout ceci, bien entendu, est éligible aux dispositifs des équipements sportifs. Quel était l'avis de la Commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Juste remercier le Président et l'exécutif d'avoir été attentif aux équipements sur notre canton et à Pontault-Combault. Vous avez pu le remarquer vous-même lors de votre déplacement : cette subvention va vraiment aider le gymnase qui accueille l'équipe professionnelle de handball qui permet de rayonner, au-delà de Pontault-Combault, sur le Département. Donc merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Smaïl. Simplement aussi : transmettez tous les deux toutes mes félicitations au club. La montée ne va pas être possible. Cherbourg est passé par là. Mais, vraiment, encore une fois, j'ai été agréablement surpris par la vie de ce club et surtout par la mobilisation de la population derrière, puisque c'est la plus grande affluence en termes sportifs que nous avons. C'est quasiment 1 500 spectateurs à chaque match, tous les quinze jours, qui se mobilisent derrière un club. J'ai trouvé cela génial. Bravo encore.

Oui, Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Jean-François, des remerciements également pour Melun : à la fois pour le cercle d'escrime qui est, vous le savez, historiquement très fort à Melun puisqu'on avait déjà eu par le passé, il y a plus de cinquante ans, un champion olympique (Ernest REVENU) ; et pour le club d'aviron, qui lui aussi fait partie des beaux clubs d'aviron seine-et-marnais avec ceux de Meaux, de Lagny et de Fontainebleau, et tu le sais puisque tu es venu aussi, qui a été lui aussi fortement impacté lors du championnat de France qui a eu lieu à Vichy par la grêle qui a détruit pas mal de bateaux (600 bateaux à l'échelle nationale). Ces dispositifs en tout cas pour la préparation des JO vont permettre aussi à ce club de se préparer sur un certain nombre d'aménagements qui étaient nécessaires. Merci pour eux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Oui, Virginie.

Mme PASQUIER. C'est juste une information : se déroulent en ce moment les championnats d'Europe d'escrime et Pauline RANVIER est qualifiée en 8^{ème} de finale. Je vous annoncerai en individuel...

M. LE PRÉSIDENT. Génial. Il faut nous l'annoncer en direct, Virginie. Honnêtement, plus globalement, et je parle sous le contrôle de Bouchra, je suis surpris par nos résultats sportifs de façon collective en Seine-et-Marne. Là, tombent les résultats UNSS : on a vraiment, vraiment, des championnes en Seine-et-Marne. Le club Beaumarchais à Meaux en gymnastique est champion de France. En handball, nos jeunes que je vais recevoir bientôt ont été champions de France. Il y a une vraie dynamique, il faut accompagner tout cela.

Dire aussi pour compléter ce qu'a dit Denis sur le club d'aviron que j'ai été surpris : au niveau national, sachez que c'est à peu près une perte pour les clubs de l'ordre de 10 millions d'euros. C'est un chiffre qu'il faut retenir. J'ai été surpris aussi par le coût d'un bateau : le plus petit est à 50 000 euros, et ils peuvent monter jusqu'à 70 000, voire 100 000 euros pour le plus

important. On est en train d'essayer de voir comment on peut accompagner, hélas, ce qui s'est passé parce que je pense que les compagnies d'assurance ne pourront pas garantir la totalité. C'est vrai que les championnats arrivent. On réfléchit, mais je pense que c'est une réflexion qu'on aura avec le Président de la Fédération Française d'Aviron qu'on devrait recevoir avec Bouchra bientôt.

Là aussi, nous n'avons pas de baguette magique, nous ne sommes pas le Père Noël, donc il faudra mesurer nos aides, mais une chose est sûre : nous ne pourrons pas rester inactifs pour l'accompagnement de ces clubs qui ont été vraiment victimes de la grêle à Vichy, quand il y a eu les championnats de France où ça a été catastrophique. Merci.

Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? J'avais demandé l'avis de la Commission des finances, Pascal. Merci Nolwenn.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Tu gardes la parole pour le 3/02.

Mme LE BOUTER. Oui, donc cette fois, il s'agit de la politique à destination des collèves dans l'EPS ou l'AS, toujours bien évidemment en lien avec les Jeux Olympiques. Il est proposé de créer un appel à projets à destination des collèves pour accompagner leurs actions éducatives en lien avec le parcours collégien ; et plus particulièrement avec l'axe 3 du parcours collégien : le collégien épanoui, à l'aise dans son corps. Les thématiques de l'appel à projets sont les suivantes : les JO et les valeurs de l'olympisme, le sport de haut niveau, les équipements sportifs, le sport-handicap et le sport-santé. L'aide attribuée aux collèves ou aux associations sportives sera calculée sur la base de 50 % du coût de l'opération, plafonné à 1 000 euros par bénéficiaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Nolwenn. Quel était l'avis de la Commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 3/03, Bouchra.

Mme FENZAR-RIZKI. Merci monsieur le Président. Donc, le Tour de France Femmes, je ne vous apprends plus rien : le 25 juillet, en Seine-et-Marne, une étape complète, départ Meaux, arrivée à Provins.

Nous avons lancé un appel à projets envers les 37 communes traversées et également envers tous les collèges de Seine-et-Marne. Nous avons eu la réponse d'un collègue seine-et-marnais, et donc nous allons lui donner une subvention à hauteur de 500 euros ; et pour les communes traversées, un montant de 27 317 euros.

Mais pour nous assurer que nous ayons la fête autour de ce Tour de France féminin, nous avons également sollicité l'USEP et l'UFOLEP lors d'une rencontre. Nous avons demandé à l'USEP, dans les 37 communes traversées, de pouvoir faire pratiquer le savoir rouler à vélo sur toutes les classes de CM1 et CM2, de manière à un peu approfondir ce dispositif auprès également de l'UFOLEP pour les centres de loisirs (puisque le 25 juillet les enfants seront sûrement en centre de loisirs) sur les 37 communes, toujours autour du savoir rouler à vélo et sur des événements à pratiquer pendant cette période-là.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup Bouchra. Quel était l'avis de la Commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? On y arrive : le 25 juillet, c'est demain. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/01. Je passe la parole à Anne.

Mme GBIORCZYK. Est-ce que vous m'entendez ? Bonjour à tous. Il me revient de vous présenter le rapport 4/01, qui est composé de deux volets : d'une part du rapport d'exécution 2021 au titre du maintenant célèbre Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) qui court sur 3 ans. L'intérêt est de sécuriser les fonds notamment de l'État qui se montent à 5 255 589 euros, mais surtout, tu l'évoquais Président tout à l'heure, d'y intégrer un nouvel objectif de lutte contre la prostitution des mineurs. Nous savons maintenant que c'est un fléau qui est installé en Seine-et-Marne contre lequel nous devons nous mobiliser ; notamment avec les difficultés évoquées par le fait que les victimes en fait sont dans le déni de leur statut de victimes. Une proposition vous est donc faite.

Par ailleurs, vous avez sur table des amendements pour cette délibération. Le premier concerne une erreur matérielle : il parle du rapport de suivi pour l'année 2020, en fait c'est 2021. Le deuxième point consiste à insérer dans l'annexe 1 tout ce qui concerne le Junior Lab. Le troisième point consiste à joindre également (elles auraient été oubliées) les fiches action 40 et 41.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/02, Bernard.

M. COZIC. Bonjour Président, Chers tous. Nous avons contractualisé en juin 2019 avec l'État dans le cadre du Plan de stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, il est prévu au terme de la convention et de manière annuelle, la production par le Département d'un rapport d'exécution de la convention ; rapport devant contenir un bilan financier des actions mises en œuvre, et décrivant les résultats obtenus, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le rapport d'exécution annexé et de suivi pour l'année 2021 de la convention entre l'État et le Département de Seine-et-Marne à l'appui de la lutte contre la pauvreté et de l'accès à l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Julie GOBERT.
Julie.

Mme GOBERT. Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, en octobre 2018 à grand renfort de plan média Madame BUZIN, qui était encore ministre des Solidarités, et le Président MACRON nous présentaient la grande stratégie de lutte contre la grande pauvreté. Pour beaucoup, nous avons douté qu'il y ait de véritables bouleversements derrière cette stratégie nationale qui comportait cinq engagements : l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction la pauvreté, notamment en insistant sur les 1 000 premiers jours, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, un parcours de formation garantie pour tous les jeunes, et notamment ceux qui sont suivis par l'ASE, vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Quatre mois après, après une législature où l'injustice l'a souvent disputé avec un peu d'indécence, où en sommes-nous ? 14,6 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté, soit entre 9,2 et 9,3 millions de personnes d'après ce que nous disent les associations de solidarité ; sans compter les 1,6 million de personnes qui vivent dans la très grande pauvreté, et qui ne peuvent pas être comptabilisées.

Car si les premiers rapports sur les impacts du Covid ne soulignent pas de décrochage sévère des classes moyennes puisqu'effectivement il y a eu une série de mesures prises, les études ont sagement évacué justement ces populations pour ne pas montrer qu'il y avait vraisemblablement un décrochage de ce point de vue-là. On l'a vu sur certaines populations sur lesquelles les médias se sont concentrés, notamment la population étudiante. On constate toujours un tiers de non-recours pour le RSA en moyenne selon une étude de la DREES qui date du mois de février, et un cinquième de non-recours de façon durable.

En 2019, effectivement, nous avons saisi cette opportunité en tant que Département de signer cette convention. Nous estimions qu'un million d'euros par an supplémentaire dans le cadre de cette stratégie était très en deçà des enjeux, et en fait, nous devons bien l'avouer, c'est toujours le cas. L'État ne s'engage vraiment pas assez, et on a des très pauvres qui sont encore plus fragilisées qu'en 2019.

La crise sanitaire n'explique pas tout, il y a aussi un environnement social et économique, et surtout, finalement, un ensemble de décisions au niveau législatif qui ne permet pas de travailler vraiment sur cette très grande précarité et la très grande pauvreté. Donc nous avons vraiment une question sur l'engagement de l'État sur cette problématique fondamentale. Il ne suffit de faire du saupoudrage d'argent, il faut vraiment pouvoir traiter ces enjeux. Aujourd'hui, les associations au niveau local en Seine-et-Marne ne cessent de nous interpeller, et particulièrement sur ce moment de grande canicule, où nous sommes appelés à faire un peu

plus d'actions envers notamment les SDF. Il y a donc vraiment un enjeu à ce que le département, les départements, continuent à dire à l'État qu'ils ne se satisfont pas de ce type de convention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Julie. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/03. Je vais passer la parole à Denis, et si vous en êtes d'accord, en même temps, nous étudierons le vœu qui a été porté par le groupe Socialiste, écologiste et républicain. Denis.

M. JULLEMIER. Président, il s'agit du protocole d'accord collectif départemental Seine-et-Marne 2022-2024 entre les organismes disposant d'un patrimoine locatif social et le représentant de l'État. Cet accord doit aboutir, dans chaque département, à un objectif quantifié d'accueil au sein du parc social des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.

Les accords de Seine-et-Marne, comme tous les accords collectifs départementaux, définissent, dans le respect de la mixité sociale, des objectifs annuels chiffrés aux bailleurs sociaux d'accueil au sein du parc social des ménages répondant aux critères du Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDLHPD), dont il constitue un levier.

Le dernier protocole signé en 2017 nécessite une actualisation au regard de renouvellement du 8^{ème} PDLHPD. À ce titre, le Département a participé avec les services de l'État et de l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France (AORIF) aux travaux de renouvellement du protocole Seine-et-Marne pour les trois prochaines années. Le nouvel objectif global est plus ambitieux et souligne la forte volonté de tous les acteurs de favoriser l'accès au logement des personnes les plus défavorisées.

Je voudrais d'ailleurs également indiquer, avant la lecture de la motion, que l'AORIF était également en discussion avec l'État. Aujourd'hui, l'AORIF a porté un certain nombre de remarques, de modifications qui n'ont pas été prises en compte d'ailleurs par l'État ; lequel fait un peu la sourde oreille sur les questions portées par les bailleurs à travers l'AORIF. Donc pour l'instant, l'AORIF dit ne pas vouloir signer cet accord tant que l'État ne prend pas en compte certaines demandes assez légitimes. Il se pourrait donc que nous ayons à voter un amendement à cet accord en septembre ou octobre. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Ce que je propose peut-être c'est qu'on passe la délibération et après on passera le vœu, si vous en êtes d'accord. L'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des observations, je dis bien sur le rapport ? Après on passera au vœu, mais sur le rapport ? Qui est contre ? Abstention ?

VŒU RELATIF À LA DÉLIBÉRATION 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant je vais passer la parole à Marie-Line PICHERY, Marie-Line, pour la lecture du vœu et les motivations de sa présentation.

Mme PICHERY. Oui très bien je vais vous donner lecture du vœu. Je voudrais d'abord remercier la Commission qui s'est tenue puisque c'est au moment de cette Commission que nous avons pu parler ensemble, échanger et questionner. Je pense que nous avons intérêt à vraiment, comment dire, faire un front des élus locaux (puisque le mot front est à ma mode aujourd'hui) par rapport à l'État sur ce sujet. Je vais d'abord vous donner lecture du vœu et je ferai deux ou trois commentaires ensuite.

L'Assemblée départementale rappelle l'urgence de l'action de l'ensemble des acteurs dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, pour le logement des ménages reconnu DALO, des sortants de structures d'accompagnement social et des victimes de violences intrafamiliales.

Pour cela elle prévoit le renouvellement du protocole d'accord collectif départemental de Seine-et-Marne qui permet de mobiliser prioritairement des logements pour ces publics.

Les conseillers départementaux constatent pourtant que les services de l'État ont déjà une très large marge de manœuvre en matière d'attribution de logements, notamment DALO.

Ils constatent par ailleurs que l'engagement intégré à la convention, et précisant que ces accords doivent respecter la mixité sociale des villes et des quartiers, tenir compte par secteur géographique des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles constituant le patrimoine des différents organismes, n'est pas respecté dans les faits, puisque les villes ne sont pas associées à ces attributions.

Depuis trop longtemps, les politiques municipales et intercommunales de mixité urbaine, de reconquête républicaine parfois nécessaire en raison de la paupérisation et de la ghettoïsation des populations, sont mises en échec par des attributions de logement par l'État qui renforcent la pauvreté et la non-mixité, et ne permettent pas un accompagnement efficace nécessaire des habitants dans tous les autres domaines de la vie : santé, emploi, réussite scolaire.

Dès lors, ils demandent que les collectivités locales soient associées à un état des lieux et à des indicateurs de cette mixité sociale partagée, suivie par le Département et opposable à l'État en cas d'attribution.

Là, c'est la fin du vœu tel que nous le présentons.

Moi, je souhaiterais juste ajouter, pour ne pas apporter de la redondance... C'est pour cela que je n'ai pas commenté tout à l'heure la délibération.

En clair, très sincèrement, aujourd'hui on ne peut pas continuer comme cela. Ce n'est pas possible. Tout repose systématiquement sur les collectivités territoriales, parce que l'État se désresponsabilise complètement en matière d'attribution. D'un côté, il injecte de l'argent public pour reconstruire les quartiers, et de l'autre côté, il n'y a aucune stratégie de peuplement qui permette de pacifier ces mêmes quartiers. On ne peut pas continuer comme ça. Si on continue d'accepter, dans une décennie, dans une décennie, notre Département, dans certains quartiers, dans certaines villes, sera pire que le 93 dont on parle aujourd'hui.

Il y a aujourd'hui une délocalisation inacceptable de la petite couronne et de certains quartiers de Paris vers notre Département. On ne peut pas du tout accepter que cela continue ainsi. On ne peut pas accepter la schizophrénie de l'État qui d'un côté nous demande de respecter la mixité sociale, qui est finalement un terme extrêmement générique, dont on ne sait plus très bien ce qu'il recouvre, puisque finalement, tout le monde se gargarise de mixité sociale, mais on ne sait pas en réalité comment la mettre en place. Et normalement, si l'État était aussi républicain qu'il le dit, il devrait accompagner les villes dans ces sujets. Or, aujourd'hui, c'est pire : il nous amène des familles encore plus paupérisées que les familles qui

partent. C'est-à-dire que, si vous voulez on a, dans toutes les villes... Et les conseillers départementaux qui sont ici maires savent que globalement ils sont obligés de lutter chaque jour contre ces attributions dans lesquelles, finalement, nous subissons et nous ne sommes pas à acteurs.

Donc, ça ne peut pas continuer ainsi parce que derrière tout cela, il y a un problème de promotion sociale. C'est pareil, on parle de promotion sociale, on est en train d'utiliser des politiques spécifiques alors que le droit commun n'est plus aujourd'hui... Les politiques de droit commun ne sont plus du tout aujourd'hui acceptables puisqu'en fait, l'État nous dit : « Faites de la politique de la Ville, faites de l'ANRU, faites des politiques spécifiques ». Il n'y a pas de problème, mais que les politiques de droit commun soient à la hauteur de ce que nous attendons sur les territoires ; ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

La promotion sociale ça passe par l'éducation, et dans ces quartiers extrêmement paupérisés, les écoles sont en grande difficulté. Les accompagnements des services sociaux des villes et du département se retrouvent en grande difficulté. Il suffit tout simplement d'aller interroger les assistantes sociales : elles n'en peuvent plus. Ce n'est plus possible. On ne peut pas continuer.

Je crois, avec le groupe que nous sommes, mais je suis certaine que c'est partagé par l'ensemble de l'Assemblée, que nous devons réagir, que nous devons dire à l'État que ça suffit, et que nous soyons peut-être un département exemplaire sur ce sujet-là. Nous ne pouvons pas continuer à subir les politiques de l'État qui sont défaillantes depuis trop longtemps, et qui nous amènent, mes très Chers Collègues, droit dans le mur.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marie-Line. Est-ce que... Denis.

M. JULLEMIER. Oui, nous avons en effet, comme l'a rappelé Marie-Line PICHÉRY, échangé au sein de la commission. Évidemment, moi je partage totalement ce vœu qui a été exprimé. Ça rejoint un certain nombre de remarques que j'ai pu faire déjà précédemment. Nous ne pouvons que souscrire au fait qu'il y ait une volonté de l'État, en tout cas qu'il n'y ait pas la volonté de l'État aujourd'hui plutôt de mixité sociale dans les attributions qui sont faites. Je le constate en étant Président de la Commission d'attribution chez Habitat 77, où généralement, en effet, l'État met la pression pour toujours plus de candidatures qui viennent du 93, ce qui n'est absolument pas possible, avec des situations de paupérisation qui ont été évoquées par Marie-Line, je ne reviendrai pas là-dessus.

Je pense qu'il faut avoir conscience que ce résultat est aussi, j'allais dire, le résultat d'une politique d'immigration massive ces dernières années et donc je pense qu'il faut aller plus loin dans les remarques qui sont faites aujourd'hui ; c'est-à-dire qu'il faut à la fois lutter contre l'immigration massive dans ce pays, il faut réécrire la loi SRU, parce que la loi SRU aujourd'hui ne favorise pas la mixité sociale, et puis il y a les questions évidemment de sécurité dans les quartiers, d'éducation, d'accompagnements sociaux.

Marie-Line disait que les assistantes sociales n'en peuvent plus. Jean-François, tu l'as constaté lorsque tu es venu à la MDS de Melun. Elles ont fait part de leur désarroi sur ce territoire. Voilà les simples remarques que je voulais mettre en contribution ; mais évidemment, rien à redire en tout cas sur cette problématique vis-à-vis de l'État et de la non-mixité dans ses attributions.

M. LE PRÉSIDENT. Marie-Line.

Mme PICHÉRY. Pour compléter, moi je pense qu'il faut obtenir de l'État... Et le sujet est vraiment là : obtenir de l'État que soient retravaillées les réservations des attributaires ; parce qu'en fait, ce qui pose problème aujourd'hui, si on reste vraiment dans le sujet des attributions de logements, c'est le fait d'avoir une multiplicité de contingents sur lesquels les maires n'ont absolument aucun pouvoir, et parfois les bailleurs non plus. Finalement, on se retrouve avec des contingents complètement extérieurs. Je pense notamment à Action Logement. C'est un vrai sujet. C'est un vrai sujet. Aujourd'hui, le sujet est là : dans la procédure

des quotas d'attribution qui ne vont plus du tout aujourd'hui. Voilà, et on doit à mon avis faire front contre cela. C'est ça le sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marie-Line. Marianne MARGATÉ. Marianne.

Mme MARGATÉ. Quelques mots également en réaction dans le débat : je pense qu'il faut aussi obtenir de l'État une politique nationale en faveur du logement social. Le logement social est un droit élémentaire : l'accès au logement et notamment au logement social dont la majorité des Français, aujourd'hui, sont dans les catégories de ressources qui permettent d'y prétendre.

Aujourd'hui il y a un droit élémentaire qui n'est pas assuré par l'État et par le fait qu'il se soit défaussé des financements depuis des années. Moi je suis aussi bailleur, et ce qui me pose question c'est... Il peut y avoir la question des attributions, mais aujourd'hui, le droit au logement est une vraie question. C'est un droit élémentaire et la question, après on va... Il y a la question des réservations, mais il y a un problème de fond : la question du nombre de logements sociaux créés pour répondre à des conditions dignes pour toutes les familles ; et je pense que c'est cela aussi il faut obtenir de l'État.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marianne. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui Laurent GAUTIER. Laurent.

M. GAUTIER. Les termes du vœu effectivement traduisent bien la réalité de celles et ceux qui ont des responsabilités au niveau local aujourd'hui. On ne peut que souscrire à ce vœu et à la problématique qui est soulevée. D'autre part, je pense qu'il faut aussi élargir la réflexion.

La question de la production de logements est une question fondamentale dans cette réflexion. Et il n'y a pas effectivement que les contingents de l'État qui posent problème dans la mixité que l'on souhaite avoir sur notre territoire. C'est l'ensemble des contingents qui peuvent poser problème. Je pense aussi au contingent des bailleurs, qui selon le type de bailleurs, est traité différemment en termes d'attribution et de collaboration avec les collectivités locales. C'est bien l'ensemble de cette réflexion-là qu'il faut mener à nouveau pour qu'on puisse avoir sur notre territoire et nos communes des politiques d'attribution qui soient en cohérence avec le tissu tel qu'il existe dans ces communes aujourd'hui. C'est cela le fond de la question.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Olivier, non ? Encore une fois, je ne vais pas en rajouter pour en rajouter. Je crois que tout a été dit.

Je rappelle simplement que certains candidats pendant l'élection présidentielle notamment avaient dans leur programme cette problématique de la commission d'attribution de logements, et effectivement, de faire monter le quota plus important auprès des mairies. C'est un vrai sujet. Je pense que c'est quelque chose sur lequel l'État devra se pencher.

Partager avec vous, l'ancien Président d'Office HLM que j'ai été, vous dire que depuis quelques années, jamais le logement social n'a été aussi maltraité ; tout du moins, aussi mal vu. Je ne crois pas que le regroupement d'offices parfois pour en faire des mammoths ait été une bonne réponse qui a été donnée aux communes, et notamment sur le terrain, notamment dans ce lien qui doit être un lien privilégié entre l'office et le locataire. Je pense que c'est quelque chose qui a été oublié. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Denis et à Paul GIBERT d'être le plus possible sur le terrain, justement pour aller se rendre compte des choses, pour voir comment les choses doivent être améliorées ; ceci bien sûr en répondant aux problématiques budgétaires. C'est la raison pour laquelle il y a cette réflexion sur la création de la SEM au sein d'Habitat 77 avec un autre partenaire, pour justement nous donner les moyens de nos ambitions.

Vous dire aussi que sur la problématique du logement social et de sa construction, il n'y a aucun problème ; une seule chose contre laquelle je mets en garde : laissons aux maires, ou aux présidents de communautés d'agglomérations quand ils en ont la compétence, la politique du logement dans ce pays. Il n'y a qu'eux qui connaissent au mieux leur territoire. J'ai bien

peur aujourd'hui que nous nous retrouvions dans des situations où, par la force des choses, on se sente obligés de créer du logement social là où il ne devrait pas y en avoir.

Et là, vous recréez « des situations » qui peuvent être très tendues. C'est la raison pour laquelle sur la loi SRU, je pense qu'à un moment donné, il va falloir quand même qu'on ait une réflexion au niveau des communautés d'agglomérations, et pas simplement commune par commune. Car c'est là où les situations se tendent ; c'est là où vous voyez certains votes parce que nous créons des situations qui normalement pourraient être, à mon avis, beaucoup plus diluées sur le territoire qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Voilà simplement ce que je voulais partager avec vous. Maintenant nous allons passer au vote.

Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Ce vœu est voté à l'unanimité. Maintenant, je laisserai le soin, entre le Président et mon cabinet, pour savoir comment nous faisons, comment nous communiquons sur ce vœu. Personnellement, bien entendu... On peut écrire au Préfet. On peut écrire à nos nouveaux parlementaires qui seront élus dimanche. Nous pourrions aussi, je pense, faire un communiqué de presse commun. Montrons que l'ensemble des élus du Département alerte l'État sur cette situation. On y va comme ça Marie-Line ? Parfait.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Nous passons au 4/04. Je donne la parole à Denis **JULLEMIER.**

M. JULLEMIER. Il s'agit de la convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information pour Logement de Seine-et-Marne, l'ADIL 77 pour la période 2022-2024.

Vous savez que l'ADIL mène une action de conseil, d'accompagnement des particuliers, mais également de soutien des communes, des associations, des agents des maisons départementales des solidarités, d'instances départementales autour des questions liées au logement. Elle est composée d'une équipe de juristes répartis sur trois antennes (Meaux, Melun, Chessy Marne-la-Vallée). L'association tient également des permanences nombreuses villes afin d'offrir un service de proximité à la population, au service des Seine-et-Marnais.

Il vous est proposé donc de conclure cette convention d'objectifs et de financement avec l'ADIL 77 pour une période de trois ans (2022-2024) et de lui attribuer pour l'année 2022, la même subvention qu'en 2021, à savoir 157 500 euros. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Denis. Quel était l'avis de la Commission des finances, Vincent ?

M. PAUL-PETIT. Non, ce n'est pas moi.

M. LE PRÉSIDENT. Non mais elle n'est pas là.

M. PAUL-PETIT. L'avis était conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine n'est pas là. Je ne voulais pas le faire remarquer mais... Tant pis pour elle.

M. CERRI. Je ne participerai pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Oui bien sûr. Avis conforme. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 4/05. Bernard.

M. COZIC. C'est dans le cadre du renforcement des engagements du Département en faveur de l'insertion et de l'emploi et de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi. Dans la continuité des actions menées pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, il vous est aujourd'hui proposé deux avenants.

Le premier est d'approuver la réalisation d'un avenant financier dans la convention passée avec Initiatives 77 fin de lui attribuer 60 000 euros supplémentaires au titre de l'année 2022, lui permettant de créer un poste de coordinateur et d'assurer ainsi l'animation territoriale dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi.

Le second est d'approuver la réalisation d'un avenant dans le cadre de la convention qui nous lie à trois organisations professionnelles : BTP 77, CSTP 77 et le Medef de Seine-et-Marne afin de porter la durée totale du partenariat à deux ans. Cet avenant permettra également de leur attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 54 340 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Oui, Monsieur GRATACOS. Anthony.

M. GRATACOS. Monsieur Le Président, Chers Collègues, concernant le dispositif de mise en situation professionnelle, j'avais trois questions très simples.

Je voulais savoir s'il s'agissait d'une mise en situation d'observation ou s'il y avait des missions réalisées par le chercheur d'emploi dans le cadre de cette période. Je souhaitais savoir combien de temps durait cette mise en situation, et si elle était rémunérée ou non.

Je me permets, sur la question de l'emploi et de la formation, de faire un petit pas de côté par rapport au sujet de ce rapport : vous n'êtes pas sans savoir qu'ADP et les compagnies aériennes de la plateforme de Roissy sont intervenues il y a quelques semaines pour dire qu'elles avaient des problèmes de recrutement ; puisque beaucoup de personnels qualifiés ont quitté leur poste suite à la crise du Covid, qu'ils ont du mal à recruter, que ce ne sont pas des personnels qui peuvent se trouver facilement, parce que justement ils doivent être formés et qualifiés pour occuper ces postes.

Les filières de l'hôtellerie-restauration sur notre Département rencontrent les mêmes difficultés ; à tel point qu'il va falloir que ces entreprises contraignent leur activité cet été et ne pourront pas faire face à la demande, alors même qu'elles ont été fortement impactées. Cela va donc entraîner une perte économique très importante pour elles. Je sais que la compétence du Département en la matière est limitée aux bénéficiaires des aides sociales, mais que comptez-vous faire en l'occurrence pour alerter l'État et la Région ? Il y a un vrai problème de formation sur nos territoires pour des habitants qui sont, sur les secteurs, en recherche d'emploi pour pouvoir pourvoir les emplois recherchés par ces zones économiques importantes. Merci

M. LE PRÉSIDENT. Bernard, tu réponds ? Je réponds ?

M. COZIC. Pour ce qui est des deux premières questions, je vais laisser la parole à Jean-Luc.

M. LODS, Directeur Général Adjoint Solidarité : Bonjour à toutes et à tous. Plus précisément sur la mise en situation, il s'agit bien d'une mise en situation effective, non pas d'une situation d'observation ; puisque l'objet est effectivement, après une première évaluation du niveau de compétence sur la mission proprement dite, de voir si un complément de formation doit aussi être apporté. Donc, on est bien d'abord sur une mise en œuvre effective d'une mission qui permet de justifier des mesures, et ensuite le complément éventuel de formation qui peut être nécessaire. C'est bien une combinaison des deux ; il n'y a pas simplement observation en l'occurrence. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Luc. Pour vous répondre, déjà, sachez que ce n'est pas de notre compétence, mais cela ne nous empêche pas quand même d'y travailler. C'est la raison pour laquelle j'ai reçu Edward Arkwright, n°2 d'ADP, il y a quelques semaines pour justement travailler sur le lien qui peut être fait entre nos bénéficiaires du RSA et ADP. La même démarche va être faite avec bien d'autres acteurs économiques. Même si CDG Alliance (je ne sais pas si vous connaissez CDG Alliance) a déjà cette compétence, j'ai demandé à ce que le Département en fasse partie - le département du Val-d'Oise en fait partie - car nous sommes totalement concernés par ces métiers de l'aéroportuaire.

Je crois qu'il faut être beaucoup plus large en la matière quand vous avez ADP en face de vous : ce ne sont pas simplement les métiers tournés vers l'aéronautique ou le tarmac, mais aussi la problématique de la restauration et la problématique de la vie d'un aéroport. Et là, effectivement, il y a de gros besoins.

Vous soulignez les métiers en tension : hôtellerie, restauration. Il n'y a pas une visite d'entreprise que fasse où il n'y ait pas de tension. Il n'y a pas une visite, quelle que soit l'activité, que ce soit des laboratoires, que ce soit... J'ai été à Chelles, dans une très belle entreprise qui s'appelle Les Dauphins, qui prépare des véhicules sanitaires et autres : ils sont en tension en termes de recrutement avec parfois, non pas une formation énorme... D'ailleurs, les chefs d'entreprise me disent eux-mêmes qu'ils sont prêts à faire le pari de faire la formation en interne.

Donc il y a un problème. Je pense qu'il faut effectivement alerter l'État. Je pense que chacun le fait de son côté. Problèmes de formation, certes. Mais là, c'est un vaste débat Monsieur GRATACOS. Je pense qu'il faut qu'on comprenne un peu dans ce pays aussi que le travail manuel est aussi valorisant, aussi valorisant, que peuvent l'être des études supérieures. Je crois qu'il faut maintenant qu'on démystifie aussi certains métiers en disant « je l'ai fait par défaut ». Ce n'est pas comme ça qu'on pourra avancer.

C'est tout ce travail qu'il faut faire, mais une chose est sûre : pour répondre dans l'immédiateté aux problématiques que nous rencontrons... Notamment moi ce qui m'importe, ce sont surtout nos bénéficiaires du RSA : je pense, en étant un peu schématique, excusez-moi, mais j'ai quand même un tiers des bénéficiaires du RSA qui aujourd'hui pourrait être quasiment opérationnel ; j'ai un tiers qui demande une formation lourde ; et j'ai, hélas, un tiers que la vie a totalement cabossé et c'est compliqué pour eux, il faut les accompagner mais hélas certainement pas vers le monde du travail parce qu'ils en sont beaucoup trop éloignés.

En revanche, j'ai deux tiers sur lesquels il faut qu'on travaille. Ça, c'est de notre responsabilité au Département ; parce que, quelque part, moi un travail qui est fourni est un bénéficiaire du RSA qui ne pèse plus sur les finances du Département et surtout, qui permet d'avoir un Seine-et-Marnais ou une Seine-et-Marnaise qui peut à nouveau se développer comme il le faut.

C'est sur tout cela que nous travaillons. Ça fait partie de ce que nous faisons. Ce plan fait partie des dispositifs que nous mettons en place. Il y aura bien d'autres choses sur lesquelles il va falloir qu'on travaille mais vous avez raison : nous ne pouvons pas faire tout ceci tout seul dans notre coin. C'est un travail d'équipe qu'il faut que nous fassions avec le monde économique, la Chambre de commerce, même si des conventions existent déjà avec des syndicats sur les TP, sur le bâtiment, avec le Medef. Il y des choses qui existent. Maintenant, il faut quasiment faire du B2B avec telle entreprise. C'est le cas avec ADP, c'est ce que nous faisons (d'ailleurs, on va bien avancer), c'est le cas avec Disney (sur lequel je pense, là aussi, qu'il y a des choses à faire), mais c'est le cas aussi avec l'État, par l'intermédiaire du château de Fontainebleau, où j'apprends par la Présidente qu'il y a des problèmes de recrutement pour l'entretien des espaces verts. C'est tout cela. Vous l'avez vu sur APRR dans la convention : il y a une problématique d'insertion qui s'est posée. Pour la première fois avec APRR, je leur ai dit : attention, moi, sur l'entretien des arrêts sur les autoroutes qui traversent le Département, je

demande que les bénéficiaires du RSA puissent être associés à ce travail. C'est comme ça qu'on va pouvoir y arriver. Merci.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Je voudrais simplement, d'un point de vue pratique... On va jusqu'à 13 heures. Il nous reste 23 rapports à ce stade. Je vous propose qu'on aille jusqu'à 13 heures. On reprend à 14 heures 30, en fonction des rapports qui nous resteront en séance, et on embraye sur la Commission permanente. Cela vous va ? OK, très bien.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Donc on passe à la 4/06. Bernard.

M. COZIC. Il s'agit du renouvellement de l'engagement du Département en faveur de l'insertion des jeunes par le soutien financier aux organismes partenaires. Il vous est aujourd'hui proposé d'approuver les projets de convention avec les structures d'insertion, ainsi que le versement des subventions correspondantes pour l'année 2022 ; soit un montant total de 891 000 euros, réparti comme suit : 358 000 euros en faveur de 11 Missions locales du Département, 273 000 euros en faveur des associations œuvrant pour le logement des jeunes, et 260 000 euros pour le Hub de la réussite.

Il vous est également proposé d'approuver la révision du règlement intérieur du Fonds d'aide aux jeunes afin d'adapter les interventions de ce fonds aux évolutions des besoins des jeunes seino-marnais.

Enfin, il vous est proposé de lancer un appel à projets au titre du Fonds d'aide aux jeunes en utilisant les reliquats du fonds pour développer les actions collectives visant à répondre aux besoins des jeunes en matière de santé mentale et de bien-être des jeunes, de mobilisation autour du projet professionnel, d'accompagnement des jeunes dans leur engagement citoyen, de promotion et de culture, à l'égalité femme homme, de prévention et de lutte contre la violence conjugale et intrafamiliale. Je rappelle que le Fonds d'aide aux jeunes était auparavant un fonds d'aide aux jeunes individualisé.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. L'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole, observations ? Oui Sophie. Sophie DELOISY.

Mme DELOISY. Pour préciser que je ne prendrai pas part au vote en tant que Présidents de Mission locale. Mais je remercie en tout cas le « + » que le Département accorde à ces Missions locales.

M. LE PRÉSIDENT. Vous verrez, à l'examen qu'on va faire de la lecture de la loi 3DS que, bientôt, on ne pourra plus voter. On se verra – charmant – mais on ne pourra plus voter. Je ferme la parenthèse.

Alors. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. 4/07. Bernard.

M. COZIC. Il s'agit de la validation du principe de l'appel à projets relatifs au dispositif Mobilités pour l'insertion.

Il vous est aujourd'hui proposé de lancer cet appel à projets ayant pour objectif la mise en place d'un dispositif de mobilité pour l'insertion composé de deux volets : le développement des plateformes de mobilité, et la mise en place de l'outil d'accès à la mobilité sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais.

Ce dispositif sera financé dans le cadre de la Stratégie pauvreté sur les ressources propres du Département à hauteur de 200 000 euros, repartis de la façon suivante : 50 000 euros pour le développement des plateformes, et 150 000 euros pour le déploiement de l'outil spécifique.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. 4/08. Fonds social européen, Bernard.

M. COZIC. C'est le REACT EU. Afin de donner un nouvel élan à sa politique d'insertion vers l'emploi, le Département a souhaité lancer un appel à projets en avril 2022 pour faire émerger une solution d'accompagnement des RSA vers les métiers en tension des filières de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture, et des espaces verts.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le résultat de cet appel à projets, et la candidature de BIM BAM JOB retenue lors du Comité de sélection qui s'est tenue le 9 mai dernier, pour un montant de subvention total de 948 210 euros intégralement financée par le Fonds social européen.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. 4/09, Bernard.

M. COZIC. Alors : le fonds social européen REATC EU. C'est une validation des résultats du Fonds Itinéraire Tremplin Interactif, pour la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement sur les territoires de Nemours et Montereau, pour les années 2022 et 2023.

Depuis 2020, le Département de Seine-et-Marne expérimente, sur les territoires et les cantons de Nemours et Montereau, de nouvelles modalités d'accompagnement des publics qui reposent sur deux piliers : un accompagnement socioprofessionnel individuel afin de suivre les personnes dans la durée ; un module de remobilisation optionnel permettant de travailler la dynamique en fonction des freins identifiés chez les bénéficiaires du RSA, lors d'une phase d'évaluation.

Le Département ayant souhaité prolonger cette expérimentation pour la période 2022-2023, un appel à projets a été lancé pour soutenir ce dispositif, avec un cofinancement des crédits FSE à hauteur de 72 % du coût total.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le résultat de l'appel à projets et la candidature retenue, celle du Centre d'orientation sociale, lors du Comité de sélection qui s'est tenu le 9 mai dernier ; ainsi que le montant de la subvention totale de 654 636 euros pour les deux années 2022 et 2023 ; dont 181 500 euros de subvention départementale pour l'année 2022, 252 648 euros de cofinancement du FSE pour 2022, et 220 488 euros sur le premier semestre 2023.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la Commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/10, Bernard.

M. COZIC. Toujours sur la programmation du Fonds Social Européen, pour l'année 2022, les crédits REACT EU : il s'agit de la fin de l'expérimentation du dispositif de médiation vers l'emploi sur les territoires de Nemours, Montereau, Coulommiers et Meaux.

En 2018, une expérimentation de dispositif de médiation vers l'emploi a été lancée par le Département. Cette expérimentation concernait en particulier des dispositifs IOD qui accompagnent les entreprises dans le recrutement sur mesure des bénéficiaires du RSA sur les territoires de Coulommiers, ainsi que de Nemours et Montereau.

La convention attribuant une subvention du FSE sur le dispositif porté par Seine-et-Marne Attractivité était arrivée à expiration. Un appel à projets a été lancé afin de finaliser l'expérimentation sur ces cantons et d'y ajouter un canton supplémentaire d'ici fin août 2022.

Dans le cadre du Comité de sélection du 9 mai, l'opérateur Seine-et-Marne Attractivité a été retenu pour la prolongation du dispositif sur une année, jusqu'au 31 août 2022.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le résultat obtenu à l'issue du Comité ayant sélectionné Seine-et-Marne Attractivité, et la validation du programme prévisionnel de la subvention FSE retenu pour un montant total de 197 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Vous me dites si, en visio, des gens veulent demander la parole, parce que moi, je ne vois rien. Donc n'hésitez pas à m'accompagner.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. 4/11, Cindy LE GUILLOU. Cindy.

Mme MOUSSI-LE-GUILLOU. Merci Monsieur le Président. Il s'agit donc d'une subvention à l'association France Active Seine-et-Marne Essonne au titre du dispositif local d'accompagnement pour l'année 2022.

Le développement de l'emploi et des activités d'utilité sociale sur notre territoire est un enjeu majeur de la cohésion sociale et territoriale, rappelé par l'Assemblée départementale en mars 2021 autour d'une démarche Emploi et politiques d'insertion. Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) constituent un soutien de proximité aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emplois. Les DLA permettent d'apporter expertise et conseils à des structures afin de les accompagner dans leur développement ou leur évolution, et les aider à pérenniser leur fonctionnement.

En 2021, 66 structures ont bénéficié de cette prestation de conseil en Seine-et-Marne. Il s'agissait d'associations qui interviennent essentiellement dans les domaines de l'activité économique, de l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active, de la culture et de l'environnement. Le Département soutient ce dispositif depuis 2010. Il est porté en Seine-et-Marne par l'association France Active Seine-et-Marne Essonne, qui est issue de la fusion entre l'association Afile et l'association Essonne Active.

Il vous est donc proposé, pour 2022, de reconduire à même hauteur qu'en 2021 le soutien du Département à l'association France Active Seine-et-Marne Essonne dans le cadre du DLA, à hauteur de 48 600 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cindy. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Merci, nous passons au 4/12 et je donne la parole à Emma ABREU. Emma.

Mme ABREU. Alors, ce dispositif d'emploi pérenne dans les collèges concerne tous les cantons. C'est un avenant relatif à la convention avec Initiatives77.

Convaincu que le retour à l'emploi permet l'insertion durable des publics éloignés de l'emploi, et considérant que le Département a un besoin de main-d'œuvre dans ses collèges, notamment dans le cadre de la suppléance des agents absents, le Département a développé un dispositif d'accompagnement et de mise à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA). Cette mise à l'emploi a lieu sur des postes en remplacement, permettant à nos publics d'acquérir une expérience professionnelle, et de bénéficier d'un accompagnement tout du long.

Ce dispositif a fait l'objet d'un appel à projets pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. Suite à la crise sanitaire, les besoins en mission de suppléance au sein des collèges ont fortement augmenté. En 2020, ce sont 81 750 heures de suppléance qui ont été réalisées ; contre 36 000 heures initialement prévues. En 2021, les résultats sont encore plus importants, avec plus de 133 000 heures de suppléance réalisées pour un objectif prévisionnel de 65 850 heures. Pour l'année 2021, les crédits dédiés au projet se sont donc avérés insuffisants. Il est donc proposé au vote un second avenant à la convention afin d'abonder à hauteur de 135 000 euros les crédits dédiés, portant ainsi le budget du projet à 2 506 200 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Emma. Avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/13

M. LE PRÉSIDENT. Merci, nous passons au point 4/13. Anne GBIORCZYK. Anne.

Mme GBIORCZYK. Il s'agit de proposer la signature de la convention Pass le Cap. Le constat est fait qu'un certain nombre de jeunes suivis par l'ASE, et qui sont en situation de handicap, ont du mal à passer le fameux cap des 18 ans. Il s'agit donc de réfléchir aux dispositifs permettant d'assurer le passage du secteur enfant vers le secteur adulte, en créant des passerelles, notamment entre les dispositifs Handicap et Aide sociale à l'enfance.

Dans ce cadre, la plateforme A4+, gérée l'UGECAM à Lieusaint, et le dispositif Pass le Cap de l'association des Amis de Germenoy ont été expérimentés, avec un financement conjoint du Département et de l'ARS bien évidemment.

Au regard du bilan positif de ces plateformes, il vous est proposé aujourd'hui de renouveler la convention pour une durée de deux ans et d'approuver le plan de financement partagé entre l'ARS à hauteur de 318 550 euros et le département (110 000 euros).

Juste un mot très rapide pour saluer le fait que cette plateforme A4+ a accueilli une délégation de représentants et de membres de la CDAPH. Cela a été vraiment l'occasion pour les membres de cette Commission d'apprécier l'engagement des professionnels qui nous ont reçus lors d'une visite de terrain des membres de cette Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/14

M. LE PRÉSIDENT. 4/14. Bernard.

M. COZIC. Il s'agit du rapport relatif au projet retenu suite à la mise en concurrence 2021 de l'ARS et des départements sur les projets innovants d'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap.

En mars 2021, le plan de prévention de départ en Belgique en Île-de-France et a été lancé par l'ARS, donnant lieu à l'établissement d'un diagnostic territorial partagé. C'est dans ce cadre que plusieurs mises en concurrence ont été lancées dans chaque département francilien en juin 2021 ; démarche à laquelle le Département de Seine-et-Marne était bien sûr associé. Dans ce cadre, 19 projets ont été retenus par la Commission de sélection, dont huit financés par le Conseil départemental, avec six projets conjoints avec l'ARS, et deux de compétence exclusive du Conseil départemental.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver les projets identifiés et de verser les crédits correspondants pour un montant total de 1 118 000 euros par an pour le Département en faveur de huit projets répartis.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/15

M. LE PRÉSIDENT. 4/15. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Ce rapport présente les ajustements à effectuer pour chacun sur la base d'un calcul d'effectivité réalisé pour le 4^{ème} trimestre 2021. L'effectivité par service éligible a été réalisée en fonction des éléments financiers transmis par les employeurs au Département. Au total, le montant final versé par le Département pour le dernier trimestre 2021 s'élève à 1 245 799 euros. L'enveloppe initiale prévisionnelle calculée en 2021, d'un montant de 1 285 940,43 euros, est quant à elle reconduite pour l'ensemble de l'année 2022. Celle-ci a été multipliée par 4 et divisée 12 pour permettre un versement mensuel aux opérateurs. Elle sera à son tour ajustée en début d'année 2023.

Ces travaux menés depuis 2021 font l'objet d'une remontée d'information annuelle à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, dont les modalités sont fixées par cette dernière. Il convient de préciser que la CNSA cofinance cet engagement selon deux règles différentes : en 2021 la CNSA a pris à sa charge 70 % de l'enveloppe annoncée ; en 2022, la participation n'est plus que de 50 %.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/16

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/16, Anne.

Mme GBIORCZYK. Il s'agit cette fois-ci d'un protocole de coordination à nouveau entre les acteurs accompagnant les enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance. Le rapport de présentation que je suis invitée à partager avec vous évoque un pourcentage que nous ne pouvons pas ignorer.

En 2015, le pourcentage d'enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance était de 13 à 20 % (les chiffres ne sont pas forcément très précis, on a du mal à les avoir). La problématique des professionnels et des familles qui sont à accompagner est de savoir comment coordonner le parcours d'un jeune en situation de handicap avec l'ensemble des partenaires qui l'accompagne. Cela passe par l'Éducation nationale, les services de la protection de l'enfance chez nous, la MDPH, les établissements médico-sociaux, et bien sûr, le secteur de pédopsychiatrie en Seine-et-Marne quand cela est nécessaire.

D'où l'idée d'un protocole entre ces acteurs qui facilite le partage d'information, la participation effective des différents acteurs à des instances autour du jeune, et à terme éventuellement, la fusion dans la mesure du possible de certaines instances.

Aussi, il vous est proposé d'approuver ce projet de protocole pour une durée de cinq ans. Ce protocole fera l'objet d'un suivi afin de permettre d'en vérifier l'impact. Il m'est également demandé de vous rappeler qu'il se réalise par ailleurs à moyens et budget constants.

Vous avez également sur table un certain nombre d'amendements qui font référence à des erreurs matérielles qui se sont glissées dans les pages 2, 4, 5, 38, 41, 46 et 82, dont je vous épargne la lecture, si vous le voulez bien.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/17

M. LE PRÉSIDENT. Donc 4/17.

Mme GBIORCZYK. Oui, donc là il s'agit d'un nouveau CPOM à signer avec l'Association Départementale Amis Parents Enfants Inadaptés de Seine-et-Marne (ADAPEI 77).

Il vous est proposé de renouveler la contractualisation pluriannuelle avec cet organisme que nous connaissons bien, et qui est un des partenaires actifs du Conseil départemental. Il vous est proposé d'approuver le troisième contrat, le troisième CPOM, avec l'ADAPEI qui prévoit des transformations sur deux projets particuliers dont j'aurais voulu vous parler rapidement : une spécialisation de prise en charge des futurs établissements d'accueil non médicalisés (qui sont les anciens foyers de vie), et également une plateforme renforcée de suivi au profit des personnes en situation de handicap qui sont à domicile.

Là également, un clin d'œil à Sandrine qui est la Maire de Donnemarie-Dontilly puisque nous avons récemment eu l'occasion de visiter l'établissement Les Tournesols ; et là encore, nous avons rencontré des professionnels qui sont complètement investis dans leur mission quotidienne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup Anne. Et merci à Sandrine aussi alors. Jean-Louis, quel était l'avis de la Commission ?

M. THIERIOT. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/18

M. LE PRÉSIDENT. 4/18, Bernard.

M. COZIC. Ce rapport a pour objet la conclusion du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le gestionnaire d'établissements hébergement les personnes âgées dépendantes du groupe PAVONIS, pour une durée de cinq ans renouvelable.

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des EHPAD constituent progressivement la trame des relations institutionnelles et financières entre ces établissements et le Département. Les CPOM permettent de fixer les obligations respectives des signataires et les modalités de suivi.

Aussi, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver et de signer le CPOM avec le gestionnaire privé lucratif PAVONIS. Le contrat couvrira les deux EHPAD gérés par cet opérateur, à savoir l'EHPAD Résidence Les Tournesols à Cannes-Écluses, et l'EHPAD Résidence Quiétude à Chartrettes. Il est proposé que le contrat prenne effet au 1^{er} janvier 2021, la crise sanitaire ayant retardé la finalisation de ce CPOM.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Quel était l'avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/19

M. LE PRÉSIDENT. 4/19, Anne.

Mme GBIORCZYK. Alors là, nous sommes invités à signer une convention constitutive d'un nouveau groupement d'intérêt public, France Enfance Protégée, qui regroupe différentes instances nationales telles que l'Agence française de l'adoption, le GIP Enfance en danger, qui regroupe quant à lui le service national d'accueil téléphonique Enfance en danger, l'Observatoire national la protection de l'enfance, et le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

Il vous est aujourd'hui proposé de signer la convention constitutive de ce GIP entre l'État et le Département pour en définir les modalités de collaboration, les missions opérationnelles, et le financement. J'ajouterai juste que nous serons vigilants sur la valeur ajoutée concrète de cette nouvelle structure avant de vous proposer au vote un éventuel financement. Cela avait été évoqué en Commission d'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne. Avis de la Commission des finances, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Dilemme. Il est 13 heures passées. Il nous reste 9 rapports. On quitte la série 4. On va être sur les séries 5 et 6. Deux choix s'offrent à vous : soit on fait les 9 rapports maintenant et on se revoit pour la CP ; soit c'est le ventre qui parle, on va manger maintenant, et on fait les 9 rapports et la CP de retour à 14 heures 30. Qu'est-ce que vous choisissez ?

Brouhaha

M. LE PRÉSIDENT. Lourde responsabilité sur ceux qui vont présenter les rapports. Lourde responsabilité pour les Conseillers départementaux qui seraient amenés à se manifester. On va faire les 9 rapports maintenant.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. 5/01, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Merci à toutes et à tous. Il s'agit de la présentation du bilan des actions 2021 du Plan Départemental de l'Eau (PDE) 2017-2024. Ce rapport présente le 5^{ème} bilan annuel du 3^{ème} plan départemental de l'eau sur les thèmes de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, de la reconquête de la qualité de la ressource, de l'amélioration du patrimoine naturel en lien avec les milieux aquatiques, de la gestion du risque inondation (nouvelle qui est chère au Président), la fédération des acteurs autour de la politique de l'eau. Il inclut également les chiffres clés des rapports de l'Observatoire de l'eau en Seine-et-Marne 2021. Au global, ce sont plus de 47 millions d'euros d'aide, tous financeurs confondus, déployés en 2021 en faveur de la protection et de la gestion de la ressource en eau.

M. LE PRÉSIDENT. Avis de la Commission des finances, Isoline ? Si elle est toujours en... Isoline, tu n'es pas déjà partie en cuisine ? Conforme. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui Virginie.

Mme PASQUIER. Juste une intervention rapide sur le plan départemental de l'eau parce que, chaque année, il y a un bilan des actions, et on constate un certain nombre de difficultés, même s'il y a des indicateurs qui s'améliorent. Pour autant, je souhaiterais citer trois exemples sur lesquels il faut que l'on maintienne des alertes.

Le premier, c'est la qualité de l'eau, puisqu'il y a aujourd'hui encore 64 communes qui ont une eau non conforme ; ce qui représente environ 5 % de la population seine-et-marnaise.

Le deuxième indicateur, ce sont les 26 communes aussi qui ne sont plus sous dérogation dans le cadre de la distribution de l'eau, de la conformité de l'eau.

Un autre indicateur : les 117 stations d'épuration qui ont plus de 30 ans, qui posent la question de la vétusté et des investissements futurs.

Un autre indicateur quand même qui m'alerte : les 2 068 km de réseau d'eau potable qui sont notés comme non performants ; ce qui pose quand même comme difficulté qu'il y a 19 millions de m³ d'eau qui sont perdus et 2,9 millions de m³ d'eau qui pourraient être économisés. Voilà, ces quelques indicateurs sur lesquels je souhaitais insister.

Par ailleurs, vous notifiez dans le plan départemental le bilan notamment sur les questions des inondations qui frappent notre territoire. On ne peut pas s'habituer à ces inondations qui pourraient potentiellement être évitées. Nous devons donc réfléchir à des mesures qui soient un peu plus incitatives ou coercitives pour que les investissements nécessaires à la prévention soient lancés sur l'ensemble des territoires seine-et-marnais.

Par ailleurs, et ce sera mon dernier point d'intervention, il y a une volonté affichée d'améliorer les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire. Cependant, se pose encore la question de la mise à grand gabarit de la Seine qui a pour conséquence de détruire certaines réserves naturelles de la Bassée, une zone humide reconnue d'intérêt national. Voilà, ce sont des éléments sur lesquels nous portons notre attention ; pour autant, on prendra acte du plan départemental de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Virginie. Pas d'autres interventions ?

Moi je remercie Jean-Marc et Jacques pour le travail qui a été fait. Il est d'ailleurs reconnu par les élus sur les territoires, qui disent vraiment la plus-value qui est apportée par le Département en la matière. Il y a des sujets que vous soulevez sur lesquels je suis entièrement d'accord ; étant entendu quand même que de gros efforts ont été faits. J'ai visité sur le terrain notamment le Syndicat, où là ce sont des millions d'euros qui ont été injectés. Je pense qu'il y a quand même une prise de conscience. C'est vrai qu'il y a des secteurs encore sur lesquels – ce n'est ni de la faute de Jean-Marc, ni de celle de Jacques –, il faut un peu bousculer nos élus, notamment sur le nord, le nord-est, le Pays de l'Ourcq et autres. Il faut qu'on soit très vigilants Cindy sur cette partie-là. Je le dis. Je le partage.

GEMAPI. Vous avez vu que pour la première fois Virginie quand même dans le plan départemental de l'eau, on a tout un paragraphe sur GEMAPI, sur la problématique des inondations, sur comment le Département peut être aussi acteur en la matière, même si cette compétence (par une loi que je trouve idiote) renvoie GEMAPI sur les communautés d'agglomérations. Je pense que cela aurait dû être une compétence du Département qui a une meilleure vision des territoires, et surtout globale. C'est comme ça.

Maintenant, sur la Seine à grand gabarit, dans votre intervention Virginie, c'est le seul domaine sur lequel je ne suis peut-être pas honnêtement totalement d'accord.

On peut passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. 5/02, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Je continue. Il s'agit du règlement du trophée ZÉRO PHYT'Eau Le Département accompagne techniquement et financièrement depuis 2007 l'association AQUI'Brie sur trophée ZÉRO PHYT'Eau. Afin de valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus méritantes, il a été acté dans le cadre du plan départemental de l'eau cette mise en place du trophée ZÉRO PHYT'Eau qui aujourd'hui récompense 179 collectivités.

Le contexte réglementaire ayant fortement évolué, il impacte par conséquent les pratiques d'entretien. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer l'accompagnement technique et financier aux collectivités, ainsi que les conditions d'attribution du trophée ZÉRO PHYT'Eau.

Par ailleurs, suite à la mise à jour de l'arrêté préfectoral listant les communes rurales, il est nécessaire d'ajuster la liste dérogatoire de communes urbaines pouvant bénéficier des aides dans le domaine de l'eau potable, car concernées par un projet de SDAEP qualité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Quel était l'avis de la Commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. 5/03, Jean-Marc tu gardes la parole.

M. CHANUSSOT. Suite à l'identification de nouveaux besoins et aux souhaits de nouveaux maîtres d'ouvrage de s'engager dans la démarche du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet du bassin versant de l'Yerres labellisé le 27 mars 2018, la convention-cadre a été signée le 26 avril 2018. Une révision est proposée par voie d'avenant. Ainsi, tout comme le programme d'action initial, cet avenant qui intègre un ajustement du tableau financier doit être signé collégalement par l'ensemble des partenaires financiers, dont le Département de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Quel était l'avis de la Commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. 5/04, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Là, il s'agit des espaces naturels sensibles, puisque Béatrice participe. Dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, le Département est partenaire de l'association de la Réserve de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. Afin de maintenir la labellisation internationale par l'UNESCO de son territoire, l'association sollicite l'octroi d'une aide financière complémentaire pour réaliser les prestations demandées par le programme MAB de l'UNESCO.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marc. Quel est l'avis de la Commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. C'est un enjeu de 57 345 euros quand même. Qui est contre ? Abstention ? Oui.

Mme RUCHETON. Je ne participerai pas Président.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Pour la Biosphère.

Mme RUCHETON. Pour la Biosphère ; et je vous remercie l'aide apportée parce que nous allons essayer de conserver ce label UNESCO pour la Réserve de la Biosphère unique en Île-de-France. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour tout le travail que tu fais Béatrice. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. On passe au point 6/01, Brice.

M. RABASTE. Merci Monsieur le Président, je vais essayer de faire vite. Conformément à la législation, Île-de-France Mobilités remet l'ensemble des réseaux de bus d'Île-de-France en concurrence, et prévoit dans certains cas, lorsque c'est nécessaire, l'intégration des circuits spéciaux scolaires dans ces marchés, dans ces DSP.

À l'origine en 2019, IDFM voulait récupérer les circuits spéciaux scolaires dès 2020. On a finalement obtenu une reprise progressive de tous les territoires d'ici à 2026 ; sans forcément qu'il y ait d'ailleurs de territoires qui aient été actés contractuellement les précisant. Alors, bien sûr, cela a un impact juridique et financier. Cela engendre l'approbation de l'avenant qui vous est présenté aujourd'hui portant délégation de compétences en matière de transport scolaire pour le Département de Seine-et-Marne. Je précise quand même que les transports méridiens quant à eux sont considérés comme périscolaires, et que le Département en conservera la gestion (nous avons déjà eu des réunions dans les territoires concernés à ce sujet), et qu'Île-de-France Mobilités participera à hauteur de 50 % du coût engendré par ce dispositif (ce qui est déjà une avancée, malgré le recul qu'on regrette).

J'ajoute par ailleurs que notre demande collective auprès d'Île-de-France Mobilités d'améliorer, dans le cadre des marchés publics - enfin des DSP, en l'occurrence de la mise en concurrence -, la prise en compte du lien social, des conditions de travail, des conditions sociales, des difficultés aussi de service dans les marchés et les DSP, a été entendue et mise en œuvre par Île-de-France Mobilités suite à la Mission Bailly.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Avis de la Commission des finances Sandrine ?

Mme SOSINKI. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. 6/02. Brice, tu gardes la parole.

M. RABASTE. Oui, délibération technique sur le transport à la demande. La navette doit être ajoutée à la convention unique concernant les TAD dans le 77 avec IDFM. Cela implique que l'aide départementale est versée directement maintenant à IDFM, et non plus à l'agglomération. Est également prévue une prolongation de la convention de soutien au TAD de la Brie Nangissienne jusqu'au 31 juillet 2023, pour environ 70 000 euros également.

Je ne prendrai pas part au vote concernant le territoire PVN.

M. LE PRÉSIDENT. Avis de la Commission des finances Sandrine ?

Mme SOSINKI. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, on me dit qu'il y a deux délibérations. L'ajout du TAD, de la navette : c'est là où tu ne prends pas part au vote.

M. RABASTE. Oui c'est ça.

M. LE PRÉSIDENT. Donc là pour cette délibération, Qui est pour ? Enfin, qui est contre ? Abstention ? Merci.

Et l'autre : prolonger la convention au TAD de la Brie Nangissienne ; a priori, tu pourrais prendre part au vote

M. RABASTE. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. 6/03. Brice.

M. RABASTE. La délibération concerne l'électrification de la ligne Paris-Troyes, et notamment sa phase 1 Gretz-Nogent. Le projet d'avenant n° 3 prévoit la prise en charge d'un coût un peu supérieur de 15 millions d'euros, mais pris en charge seulement à 272 000 euros pour le Département de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Brice. Avis de la Commission des finances Sandrine ?

Mme SOSINKI. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de demande de parole ? Qui est contre ? Abstention ?
Merci.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. La 6/04. Brice.

M. RABASTE. C'est l'Institut Paris Région qui travaille avec la Région Île-de-France et 13 partenaires dont le Département de Seine-et-Marne, les départements de Grande Couronne et la Ville de Paris pour étudier les flux, à travers une enquête sur la mobilité en temps réel auprès de volontaires (un peu plus de 3 000 en Île-de-France, 436 en Seine-et-Marne) qui seraient suivis grâce au GPS contenu dans leurs téléphones, mais version indemnisée en protégeant bien sûr les données personnelles. Cela permettrait d'analyser quels sont les comportements et les flux liés au post-Covid, et de savoir si ceux-là ont changé ou pas. Cela permettrait à Île-de-France Mobilités d'adapter ses politiques.

M. LE PRÉSIDENT. Et...

M. RABASTE. Excusez-moi Monsieur le Président, pour le coût : la participation du Département s'élève à 15 000 euros, sur les 442 000 du dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Justement, Sandrine, quel était l'avis de la Commission des finances ?

Mme SOSINKI. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 6/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/05. Brice.

M. RABASTE. Merci Monsieur le Président, suite à la loi NOTRE, le Département est obligé d'adopter une Convention Territoriale d'Exercice concerté des Compétences (CTEC) avec la Région Île-de-France pour continuer à assurer et financer les opérations liées au Plan vélo, au RER vélo et au Plan vélo 77. Plan vélo régional, pardon, et Plan vélo 77. C'était simple, il faut que ce soit complexe.

M. LE PRÉSIDENT. Avis de la Commission des finances Sandrine ?

Mme SOSINKI. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Nous en avons fini avec les rapports de la séance, mais je crois que Marianne veut faire une déclaration, tout du moins... Marianne.

Mme MARGATÉ. Désolée pour ce Petit décalage, mais c'est une intervention qui concerne notre secteur du Nord Seine-et-Marne et notamment les relations que nous avons avec la plateforme de Roissy.

Les services de l'État ont prévenu mi-avril de la destruction définitive d'un rond point d'accès à la plateforme de Roissy située au Mesnil-Amelot. La destruction de ce rond point (c'est un peu technique, mais et vous verrez les incidences pour notre Département) était bien prévue en juin 2023 et a été avancée à juin 2022, sans concertation aucune avec les financeurs, dont le département de Seine-et-Marne, ni avec les maires des territoires concernés.

Cette suppression a des conséquences très lourdes pour nos territoires et pour ses habitants :

- pour les usagers des transports publics domiciliés dans 12 des 19 communes du canton de Mitry-Mory, sans compter les communes du canton de Claye-Souilly ou de Meaux, cela concerne 3 500 usagers par jour qui vont être touchés avec des rallongements de temps de parcours, des baisses de fréquence et des suppressions de point d'arrêt ;
- pour les entreprises du territoire de notre canton qui ont alerté depuis mi-avril sur le risque de perte de clientèle, la difficulté d'accès pour leurs salariés, les coûts supplémentaires alors qu'elles reprennent tout juste leur activité dans cette période post-Covid ;
- pour les entreprises de la plate-forme comme Air France ou Servair qui s'inquiètent des impacts dans le fonctionnement de l'activité, et soulignent le risque d'engorgement routier en période de reprise estivale au sein même de la plateforme aéroportuaire ;
- et enfin par le SDIS qui alerte sur le rallongement d'un temps de parcours pour leurs interventions qui peut se monter jusqu'à 18 km, puisqu'il ne pourra plus faire demi-tour.

Nous vous remercions Monsieur le Président d'être intervenu auprès du Préfet de Région. Cela aura certainement contribué à ce qu'ADP s'engage à réaliser une voie provisoire d'accès pour limiter les conséquences de cette suppression du rond-point ; mais cette voie provisoire ne sera opérationnelle au mieux qu'en octobre ; au pire, en décembre 2022. Le problème donc reste entier pour plusieurs mois, car la destruction de ce rond-point est toujours prévue à partir de la semaine prochaine.

Alors que les questions de mobilité, d'enjeux environnementaux comme de développement économique sont des enjeux majeurs, nous nous heurtons à une décision de l'État incompréhensible et inacceptable.

Nous tenons à la dénoncer dans cette assemblée, et je vous remercie de m'avoir permis de faire, et à dénoncer le passage en force de la préfecture de Région qui maintient la destruction de ce rond-point sans attendre 6 mois, sans attendre la réalisation de la voie provisoire. Nous dénonçons ce manque de respect à notre territoire, à ses habitants, à ses salariés, à ses entreprises est à ses élus.

Il y a une réunion de la dernière chance dirais-je lundi prochain. Nous avons pris, en tant que Conseillers départementaux du canton, l'initiative d'y inviter les maires des communes concernées qui ne sont pas conviés à cette réunion. Donc nous avons pris l'initiative d'inviter les maires de Villeneuve-sous-Dammartin, Saint-Pathus, Othis, Dammartin Saint-Mard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Longperrier et on espère qu'ensemble on pourra se faire entendre de l'État, et qu'il revienne sur cette décision qui est totalement inique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Marianne. Je ne peux hélas à ce stade que vous dire que je suis totalement solidaire avec tout ce qui se passe. Je retiens qu'ADP a écouté quand même et que ces travaux vont être faits ; maintenant, côté État : *no comment*.

Merci, donc, nous nous retrouvons à 14 heures 30, cela vous convient ?

Fin de la séance à 13 heures 19.